

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL
PROGRAMME INTERNATIONAL POUR L'ABOLITION DU TRAVAIL DES ENFANTS (IPEC)
PROGRAMME D'ACTION SPECIAL POUR COMBATTRE LE TRAVAIL FORCE (SAP-FL)



Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Niger (2009)

Volet : Travail forcé des adultes et des enfants

(Rapport d'analyse)



Réalisé par: l'Institut National
de la Statistique (INS) du Niger



Niamey, octobre 2011

Table des matières

Liste des tableaux.....	4
Sigle et abréviation	6
Résumé analytique	7
Introduction.....	13
1. Contexte national de la lutte contre le travail forcé	14
1.1. Contexte historique	14
1.2. Précédentes études qualitatives.....	16
2. Méthodologie et définition des concepts.....	18
2.1. Concepts et définitions relatifs au travail forcé	18
2.2. Définition opérationnelle du travail forcé des enfants	19
2.3. Méthodologie de l'enquête	20
2.3.1. Portée et couverture de l'enquête	20
2.3.2. Instruments de collecte.....	20
2.3.2.1. La fiche de dénombrement de la ZD	21
2.3.2.2. Le questionnaire adulte	21
2.3.2.3. Le questionnaire ménage	21
2.3.2.4. Le questionnaire enfant	21
2.3.3. Plan d'échantillonnage et mise en œuvre	21
2.3.4. Enquête pilote.....	22
2.3.5. Recrutement, formation et travail de terrain.....	22
2.3.6. Taux de réponse et pondération	23
3. Les adultes en travail forcé.....	24
3.1. Ampleur	24
3.1.1. Profil.....	24
3.1.2. Répartition géographique	25
3.2. Répartition par secteur d'activités	26
3.3. Présentation des éléments de travail forcé des adultes.....	28
3.3.1. Recrutement non libre.....	28
3.3.2. Privation de liberté.....	29
3.3.3. Dépendance	30
3.4. Adulte à risque de dépendance	31
4. Les enfants en travail forcé.....	33
4.1. Ampleur	33
4.1.1. Profil.....	33
4.1.2. Répartition géographique	35
4.1.3. Répartition par secteur d'activités	36
4.2. Présentation des éléments de travail forcé (comparaison avec les autres enfants travailleurs).....	37
4.2.1. Recrutement.....	37
4.2.2. Dépendance	38
4.2.3. Privation de liberté.....	39
4.2.4. Impossibilité de changer.....	40
4.2.5. Menaces, violences	41
4.3. Conditions de travail des enfants en travail forcé (comparaison avec les autres enfants travailleurs).....	42
4.3.1. Quantité de travail	42
4.3.2. Salaire	43

4.3.3. Tâches ménagères	45
5. Ménages affectés par le travail forcé.....	46
5.1. Ampleur	46
5.1.1. Profil.....	46
5.1.2. Répartition géographique	46
5.1.3. Répartition des ménages affectés par le travail forcé selon le secteur d'activité du chef de ménage	47
5.2. Caractéristiques démo- économiques des ménages en travail forcé 48	
5.2.1. Comparaison avec les ménages pas en travail forcé	48
5.2.2. Habitation.....	48
6.impact du travail forcé sur la scolarité et la santé des enfants.....	50
6.1. Caractéristiques économiques des ménages dans lesquels il y a des enfants en travail forcé	50
6.2. Travail et éducation	52
6.3. Tâches ménagères et fréquentation scolaire	53
6.4. Activités économiques et fréquentation scolaire.....	53
6.5. Travail des enfants et fréquentation scolaire.....	55
6.6. Raisons évoquées pour expliquer le manque de fréquentation scolaire	55
6.7. Distorsions entre le niveau scolaire et l'âge des enfants astreints à un travail forcé.....	56
6.8. Travail des enfants et abandons scolaires.....	57
6.9. Travail et santé des enfants	59
7.	Facteurs explicatifs du travail forcé des enfants
Conclusion	64
Références bibliographiques.....	67
Annexes :	68

Liste des tableaux

Tableau 1: Répartition géographique des adultes en travail forcé	25
Tableau 2b: Répartition des adultes en travail forcé selon le secteur d'activités	27
Tableau 3: Possession de livret ou acte de naissance chez les adultes	28
Tableau 4: comparaison de niveau d'éducation entre adultes en travail forcé et les autres adultes.....	28
Tableau 5: Ampleur du recrutement non libre chez les adultes.....	29
Tableau 6: Ampleur de la privation de liberté chez les adultes	30
Tableau 7: Ampleur de la dépendance chez les adultes	31
Tableau 8-a : Adultes vivant dans les ménages à risque de dépendance	31
Tableau 9: Répartition des enfants économiquement actifs	34
Tableau 10: Répartition géographique et par sexe du travail force des enfants	36
Tableau 11: Répartition des enfants en travail forcé selon le secteur d'activité	37
Tableau 12: Ampleur du recrutement non libre chez les enfants travailleurs	38
Tableau 13: Ampleur de la dépendance chez les enfants travailleurs	39
Tableau 14: Ampleur de la privation de liberté chez les enfants travailleurs	40
Tableau 15: Possibilité de changer d'employeur pour les enfants travailleurs.....	41
Tableau 16: Ampleur de la privation des menaces et/ou violences chez les enfants travailleurs	42
Tableau 17: Comparaison de la quantité de travail entre les enfants en travail force et les autres enfants travailleurs.....	43
Tableau 18: Comparaison des conditions salariales entre les enfants en travail force et les autres enfants travailleurs.....	43
Tableau 19: Comparaison des conditions de travail entre les enfants en travail force et les autres enfants travailleurs.....	44
Tableau 20: Comparaison de l'exercice des tâches ménagères entre les enfants en travail force et les autres enfants travailleurs.....	45
Tableau 21: Répartition géographique des ménages affectés par le travail forcé	46
Tableau 22: Répartition des ménages affectés par le travail forcé par secteur d'activités du chef de ménage	47
Tableau 23: Comparaison entre les caractéristiques des ménages affectés par le travail forcé et celles des autres ménages.	48
Tableau 24: Comparaison entre les ménages affectés par le travail forcé et les autres ménages en termes d'habitat.....	49
Tableau 25: Comparaison entre les caractéristiques des ménages affectés par le travail forcé des enfants et celles des autres ménages.	51
Tableau 26: Education et travail des enfants.....	52
Tableau 27: Tâches ménagères et fréquentation scolaire.....	53
Tableau 28: Activités économiques et fréquentation scolaire	54
Tableau 29: Travail forcé des enfants et fréquentation scolaire.....	55
Tableau 30: Raisons évoquées pour expliquer le manqué de fréquentation scolaire par les enfants travailleurs	56
Tableau 31: Distorsions entre le niveau scolaire et l'âge des enfants astreints au travail forcé	57
Tableau 32: Travail forcé des enfants et abandons scolaires	58

Tableau 33: Travail et santé des enfants	60
Tableau 34: Récapitulatifs des résultats de l'estimation	61

Sigle et abréviation

ACTN	Association des Chefs Traditionnels du Niger
ANDDH	Association nigérienne pour la défense des droits de l'homme
BEPC	Brevet d'étude du premier cycle
BIT	Bureau International du Travail
CAP	Certificat d'étude professionnelle
CEACR	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations
CEPE	Certificat d'étude primaire élémentaire
CFEPD	Certificat de fin d'étude du premier degré
EDSN	Enquête Démographique et de Santé au Niger
ENTE	Enquête Nationale sur le Travail des Enfants
IPEC	Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants
OIT	Organisation Internationale du Travail
SIMPOC	Programme d'Information Statistique et de Suivi sur le Travail des Enfants
ZD	Zone de dénombrement

Résumé analytique

Bien que de nombreux instruments juridiques internationaux aient été adoptés en vue de combattre le travail forcé (notamment les conventions 29 et 105 de l'OIT), ce dernier subsiste encore.

Au Niger, ce phénomène revêt plusieurs formes (traite des êtres humains, violences dans les circonstances du travail, servage, mariage servile ou forcé, exploitation économique et sexuelle des enfants, etc.).

En s'appuyant sur les données collectées lors de l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE), cette étude s'est évertuée à fournir un bilan actualisé et approfondi sur le travail forcé au Niger tant au niveau individuel (chez les enfants et les adultes) qu'au niveau des ménages (cas des familles entières en travail forcé).

❖ Chez les adultes

Concernant les adultes (personnes âgées de plus de 17 ans), les quatre critères suivants ont été retenus pour définir le travail forcé:

- **Le recrutement non libre.** On suppose que le recrutement d'un adulte est non libre lorsque celui-ci travaille pour un particulier, une entreprise ou un propriétaire terrien et a été engagé sur la base de la tradition (usage, coutume, etc.).
- **La situation de dépendance.** Un adulte est en dépendance lorsqu'il se trouve dans l'une des situations suivantes: i) il travaille en échange de nourriture ou de logement pour un propriétaire terrien, un particulier ou une entreprise ; ii) il est payé en nature ou pas du tout lorsqu'il travaille pour un propriétaire terrien, un particulier ou une entreprise ou iii) il reverse son salaire à un propriétaire terrien et il ne peut pas jouir du fruit de son travail.
- **La privation de liberté.** Un adulte est dit en privation de liberté lorsqu'il lui est impossible de changer un emploi (soit parce que l'employeur l'interdit, soit parce que la société est ainsi faite) alors qu'il travaille pour un propriétaire terrien, un particulier ou une entreprise.
- **Ménage à risque de dépendance :** Tout adulte vivant dans un ménage ayant un crédit en cours accordé par l'employeur/ propriétaire foncier ou par un ami/ parent de l'employeur/ propriétaire foncier où un adulte ou un enfant du ménage va aller travailler pour le créancier pour rembourser cette dette

Ainsi, on dira qu'un adulte est astreint au travail forcé lorsque son recrutement n'est pas libre ou s'il est privé de liberté et, en plus, s'il est en situation de dépendance lui-même ou son ménage.

Sur cette base, on estime sur l'ensemble du pays à 59.541 adultes (24.799 hommes et 34.742 femmes) en situation de travail forcé, soit 1,1% du nombre total d'adultes. En termes relatifs, les femmes sont plus nombreuses à subir le travail forcé que les hommes (1,2% contre 1,0%).

L'analyse des résultats par région montre que les régions de Tillabéri, Tahoua et Maradi présentent, selon la définition retenue du travail forcé, les plus fortes proportions des adultes en situation de travail forcé avec respectivement 2,4%, 1,7% et 1,1%.

Les ménages (48,2%) et le secteur de l'agriculture et de l'élevage (23,6%) concentrent l'essentiel des adultes en situation de travail forcé. Plus de huit adultes en travail forcé sur dix (83,2%) n'ont aucun niveau d'instruction tandis que seulement 2,7% d'entre eux ont atteint ou dépassé le niveau secondaire.

En termes de bien-être économique, on note que les ménages dont au moins un membre adulte est soumis au travail forcé se distinguent des autres par un faible revenu moyen mensuel (23140 FCFA contre 51620 FCFA) et de faibles niveaux de consommation (19740 FCFA par mois contre 35200 FCFA). Des disparités similaires s'observent lorsqu'on considère la possession d'autres actifs des ménages.

Chez les adultes, les dimensions du travail forcé les plus fréquentes sont la dépendance ou le risque de dépendance avec respectivement 2,5% et 3,5% des adultes. Chacune des deux autres dimensions concerne moins de 1,5% d'adultes. La dépendance est beaucoup plus forte à Diffa (8,4%) tandis que le risque de dépendance se fait plus sentir au niveau de la région de Maradi (8,3%).

❖ **Chez les enfants**

On dit qu'un enfant est astreint au travail forcé lorsqu'au moins l'une des conditions suivantes est vérifiée.

- **Le recrutement non libre.** On suppose que le recrutement n'est pas libre lorsque au moins l'une des conditions suivantes se réunit : i) l'enfant travaille pour ses parents ou pour le ménage pendant qu'au moins un de ses parents géniteurs est en travail forcé ii) l'enfant travaille pour un particulier un propriétaire terrien ou une entreprise/organisation/administration et a été engagé uniquement sur la base de la tradition (usage, coutume, etc.) ; ii) l'enfant a été engagé pour payer la dette familiale et le prêt du ménage est auprès de l'employeur, propriétaire terrien ou un de ses proches ; iii) c'est l'employeur qui a décidé que l'enfant devait travailler et iv) l'enfant travaille pour remplacer quelqu'un qui ne peut pas travailler.

- **La situation de dépendance.** La dépendance se réfère à un cumul d'handicaps en termes de conditions de vie qui obligent l'enfant à rester dans les circonstances de travail. Il s'agit des situations dans lesquelles : i) l'enfant travaille pour un particulier ou une entreprise/organisation/administration en échange de nourriture ou de logement ; ii) l'enfant est payé en nature ou pas du tout lorsqu'il travaille pour un propriétaire terrien, un particulier ou une entreprise/administration/organisation ou iii) l'enfant reverse tout ou une partie de son salaire à un propriétaire terrien ou à un intermédiaire ou à une tierce personne qu'elle soit son employeur, parent ou autres.
- **L'utilisation des menaces et violences contre l'enfant.** On dit que l'enfant est victime de menaces ou violences lorsque, dans les circonstances du travail, il subit des abus émotionnels, des abus physiques, des abus sexuels, des critiques et agressivités continuelles, des insultes répétées, de privation de nourriture ou de salaire ou des coups et blessures.
- **La privation de liberté.** Dans notre démarche, un enfant travailleur privé de la liberté est un enfant : i) à qui l'employeur interdit d'aller à l'école ; ii) qui travaille pour les parents ou dans le ménage et les parents sont eux-mêmes dans le travail forcé et la personne pour laquelle l'enfant travaille lui interdit d'aller à l'école iii) à qui il est impossible de changer d'employeur (pas le choix et la société est ainsi faite) alors qu'il travaille pour un propriétaire terrien, un particulier ou une entreprise et iii) ni les parents ni l'enfant lui-même ne peuvent le changer d'employeur ; iv) qui travaille pour un particulier ou un propriétaire terrien ou une entreprise/organisation/administration et ne peut pas changer d'employeur car ni les parents ni l'enfant ne peuvent décider lui changer d'employeur ou travailler pour les parents ou dans le ménage et les parents sont eux-mêmes astreints au travail forcé.

Sur la base de cette définition, il a été identifié au total 54564 enfants en situation de travail forcé au Niger (24682 filles et 29882 garçons), soit 1,4% de l'ensemble des enfants et 2,8% de l'ensemble des enfants travailleurs. Le travail forcé des enfants est plus répandu dans les régions de Tillabéri (3,4%), Maradi (2,2%) et Diffa (1,7%). De même, le milieu rural se distingue du milieu urbain par une proportion plus élevée des enfants en travail forcé (1,8,% contre 0,1% à Niamey et 0,5% dans les autres centres urbains).

La répartition des enfants en travail forcé selon le secteur d'activité appelle deux remarques essentielles :

Les enfants sont souvent victimes d'un abus de confiance de la part d'un membre de ménage. En effet, plus de sept enfants victimes de travail forcé sur dix (70,6%) sont employés dans leurs propres ménages d'appartenance. La réalité aidant, c'est surtout le « confiage » des enfants qui explique cet état des faits.

Les enfants en travail forcé sont victimes de l'exploitation économique notamment dans le secteur agricole ou de l'élevage (18,7%).

Les enfants astreints au travail forcé travaillent, le plus souvent sur les bases illégales voire clandestines, pendant une durée médiane de 14 heures par jour pendant une durée moyenne d'environ 10,7 mois.

La rémunération est dérisoire ou inexistante. En effet, plus de huit enfants travailleurs sur dix (84,1%) n'ont aucun salaire précis, 1,3% sont payés en nature et seulement 13,6% sont payés en espèces. Leur gain mensuel moyen est évalué à 7540 FCFA.

Il a été constaté que plus de huit enfants astreints au travail forcé sur dix (83,4%) n'ont aucun niveau ou ne sont pas inscrits dans l'éducation formelle. La majorité de ceux qui sont allés à l'école ont quitté celle-ci prématurément dans la mesure 65,2% d'entre eux avouent qu'ils ne préparent aucun diplôme actuellement alors que plus de huit enfants travailleurs sur dix (84,6%) n'ont au plus qu'un diplôme élémentaire (CEPE ou CFEPD).

Malgré leur bas âge, les enfants travailleurs sont utilisés dans pratiquement toutes les tâches ménagères. Mais, les principales tâches ménagères auxquelles ils sont affectés sont: faire les courses pour le ménage (86,5%), faire la lessive (44%), nettoyer les ustensiles (34, 2%), garder les enfants ou les personnes âgées (26,8%), réparer des équipements du ménage (15,4), cuisiner (15,2%) et chercher de l'eau ou ramasser du bois (13,3%)

Les principales raisons qui en sont évoquées par les enfants eux-mêmes pivotent autour de la contribution à la survie familiale. En effet, plus de deux enfants travailleurs sur cinq (40,3%) travaillent pour contribuer à l'entreprise familiale et 15,9% pour compléter le revenu familial. En outre, près de neuf enfants travailleurs sur dix (89,5%) effectuent un travail familial non rémunéré. Dans 35,2% des cas, ce travail s'exerce au domicile familial. D'autres enfants travailleurs, dont la proportion est non négligeable (16,6%), sont par contre intéressés par l'apprentissage d'un métier qu'ils valoriseront à l'âge adulte.

Enfin, il faut noter que suite aux problèmes d'emploi des jeunes que le Niger a longtemps connus, certains enfants pensent que l'école ne présente pas d'opportunités meilleures au point où 17,2% d'entre eux la considèrent comme inutile.

Ce qui est particulièrement étonnant, c'est la précocité de l'entrée des enfants dans les activités « professionnelles ». En effet, 10,7% des enfants travailleurs sont déjà économiquement actifs avant d'avoir l'âge requis pour être scolarisés confirmant ainsi les résultats de l'enquête nationale sur la traite des personnes qui situent l'âge moyen des enfants économiquement actifs à un peu plus de 10 ans!

Quand on s'intéresse au niveau scolaire actuel, on constate qu'environ six enfants astreints au travail forcé sur dix (59,5%) sont analphabètes. En outre, plus d'un tiers des enfants en travail forcé (35,9%) ayant un niveau primaire ont quitté l'école avant l'âge de 10 ans.

On note également des cas d'abandons partiels de l'école. En effet ; 23,3% des enfants cumulant le travail et les activités scolaires ont reconnu avoir manqué des jours d'école au courant la semaine précédant le passage des agents enquêteurs. La proportion d'enfants écoliers et travailleurs ayant manqué des jours d'école varie avec le nombre de jours manqués de 7,8% pour ceux qui ont manqué quatre jours à 29,4% pour ceux qui ont manqué un seul jour.

La raison évoquée est l'absence de l'enseignant dans près de sept cas sur dix (69,6%). A cela, il faut ajouter, particulièrement pour les enfants en situation de travail forcé, des cas de maladie, d'handicap ou d'accident (29,4%), conséquence probable de leurs conditions de travail.

La relation entre le travail des enfants et leur situation sanitaire a été également ébauchée. Ainsi, on observe que les enfants travailleurs font face à plusieurs types de risques – inhalation des poussières, fumées ou vapeur (35,5%) ; port des charges lourdes (24,5%) ; utilisation des outils dangereux ; exposition aux températures extrêmes (8,9%) ; etc.

Ces conditions leur occasionnent de nombreuses maladies ou autres problèmes sanitaires auxquels la notion des pires formes de travail des enfants fait allusion. Les problèmes les plus fréquemment rencontrés sont : la fatigue extrême (20,2%), les blessures superficielles (14,7%) et la fièvre (12,1%).

Il aussi noter que les enfants travailleurs subissent couramment des actes de violence dans les circonstances de travail. Ces actes de violences prennent souvent des formes verbales – insultes répétées (25,1%), critiques et agressivités continuelles (16,5%), etc. – ou des formes physiques notamment les coups et blessures (8,7%). Quelquefois, des privations de nourriture ou de salaire sont envisagées comme punition contre les enfants (3,5%).

Notons que les enfants en situation de travail forcé sont les plus touchés par ces problèmes. A titre illustratif, on peut relever que 60,5% des enfants astreints au travail forcé ont été victimes des insultes répétées contre 22,2% pour les autres enfants travailleurs

❖ **Chez les ménages**

On dit qu'un ménage est affecté par le travail forcé lorsqu'il existe au moins un membre (enfant ou adulte) de ce ménage astreint au travail forcé si celui-ci est chef de famille, conjoint ou enfant du chef de famille.

A partir de cette définition, au niveau national, il a été identifié 54284 ménages affectés par le travail forcé, soit 2,4% de l'ensemble des ménages. Les ménages dirigés par les hommes sont plus touchés comparativement à ceux dirigés par les femmes (2,5% contre 2,1%).

Les ménages affectés par le travail forcé sont proportionnellement plus nombreux dans les régions de Tillabéri (5,0%), de Tahoua (3,2%) de Maradi (2,8%) et de Diffa (2,6%) avec une proportion supérieure à la moyenne nationale de 2,4%.

En termes de milieu de résidence, on observe que les ménages ruraux sont plus affectés par le travail forcé (2,9% contre 1,2% à Niamey et 1,0% dans les autres centres urbains).

La proportion des ménages affectés par le travail forcé est plus élevée parmi les ménages dont le chef est employé dans les ménages employeurs (6,4%), ensuite viennent les ménages dont le chef travaille dans le secteur agricole (3,8%) puis dans le secteur de construction (2,9%).

En fait, au niveau des ménages, le travail forcé serait souvent dicté par les conditions économiques familiales.

La probabilité pour qu'un ménage soit affecté par le travail forcé est d'autant plus forte que le ménage:

- Les dépenses mensuelles moyennes du ménage sont faibles
- Le ménage n'a pas des possibilités d'accéder aux crédits
- Le ménage est dirigé par une femme
- Le ménage a connu des problèmes (perte d'un membre actif, faillite de l'entreprise familiale, incendie, mauvaises récoltes, conflits intercommunautaires, catastrophes naturelles, épidémies, etc.) qui affectent cuisamment leurs conditions socioéconomiques.
- certains membres du ménage exercent des travaux domestiques
- le ménage est en exode

Introduction

Bien qu'il soit universellement condamné*, le travail forcé subsiste aussi bien sous ses formes anciennes que sous des formes nouvelles. Phénomène aux origines complexes et aux formes multiples, le travail forcé n'épargne pratiquement aucun pays au monde. Toutefois, il est plus répandu dans les pays en voie de développement et affecte plus profondément les femmes et les enfants. En effet, en raison même de leur bas âge et/ou de leur situation de dépendance, les femmes et les enfants peuvent devenir une main-d'œuvre docile, corvéable et à bon marché.

Au Niger, la proportion de la main-d'œuvre des enfants âgés de 5 à 14 ans se situe à 38% selon les résultats de l'enquête EDSN MICS de 2006. Cette proportion est élevée dans toutes les régions du pays en particulier à Maradi, Tahoua, Zinder et Diffa où elle est supérieure à la moyenne nationale. En plus, les enfants ruraux en sont plus affectés (39,2% contre 32,1% pour les enfants citadins). A l'issue des résultats de cette enquête, la proportion des enfants économiquement actifs est d'environ 28%.

Or, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles elles s'exercent, certaines des activités nuisent au développement physique ou psychologique des enfants du fait de l'immaturation physique ou biologique de ces derniers. Aussi, ces activités influent-elles négativement sur leur éducation soit en la compromettant totalement soit en obligeant les enfants à quitter l'école prématurément ou à cumuler les activités scolaires et professionnelles.

Plus préoccupant encore est que, tout comme les femmes, les enfants sont victimes de l'exploitation économiques et sexuelles, de la traite des êtres humains, des violences dans les circonstances de travail, de la servitude pour dettes†, etc. Ce qui constitue une grave violation des droits fondamentaux et une insulte à la dignité humaine. Ainsi, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) s'évertue-t-elle à combattre le travail forcé sous toutes ses formes.

Selon le Rapport Global sur le travail forcé du Directeur Général du BIT en 2005‡, la connaissance de la communauté internationale sur le travail forcé en Afrique est très lacunaire. Il suggère de mener des campagnes de sensibilisation, des recherches et des activités opérationnelles pour combler ce vide. C'est dans cet ordre d'idées, qu'en 2009, l'Institut National de la

* Plusieurs instruments juridiques ont été adoptés pour condamner et abolir le travail forcé dont les plus importants sont les conventions n°29 et n°105 de l'OIT respectivement adoptées en 1930 et 1956.

† Selon le document sur l'analyse de la situation des femmes et des enfants au Niger de 2008, bien que les statistiques permettant d'évaluer rigoureusement l'ampleur de ces phénomènes fassent défaut, compte tenu de leur caractère clandestin, diverses organisations ont fourni la preuve de leur existence.

‡ Voir « Une alliance mondiale contre le travail forcé », Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. OIT, Genève, 2005.

Statistique du Niger (INS) a réalisé, avec l'appui technique et financier du BIT, une Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE). Celle-ci avait pour objectif de fournir des renseignements sur les enfants de 5 à 17 ans en situation de travail ainsi que leurs caractéristiques démographiques et socioéconomiques. Elle s'intéresse également aux conditions de travail, à la santé, à la sécurité, aux conditions familiales ainsi qu'aux raisons pour lesquelles ils travaillent. Par ailleurs, des questions spécifiques ont été introduites pour mesurer et de caractériser le travail forcé au Niger y compris chez les adultes.

Ce rapport présente l'ampleur, le profil ainsi que les caractéristiques socioéconomiques et démographiques des enfants et adultes victimes du travail forcé ainsi que leurs conditions familiales.

1. Contexte national de la lutte contre le travail forcé

1.1. Contexte historique

Au Niger, le travail forcé et l'esclavage partagent les mêmes racines historiques. En effet, tout comme l'esclavage, le travail forcé est essentiellement basé sur l'existence des castes et des clans hérités des relations ancestrales.

Les historiens nous apprennent que, avant la colonisation, l'actuel Niger était composé de royaumes africains qui pratiquaient l'esclavage. Malgré le décret émis en 1905 par le gouverneur de l'Afrique Occidentale Française mettant fin à la traite des esclaves, cette pratique n'a pas disparu notamment au Burkina Faso et au Niger. La raison principale en est que les détenteurs des esclaves étaient des groupes de hauts rangs (chefs traditionnels, notables, grands commerçants, chefs religieux, etc.) sur lesquels les colons se sont appuyés pour mieux gérer leurs territoires. Il existait donc une complicité tacite entre les colons et les dignitaires locaux ayant permis aux pratiques esclavagistes de subsister.

Comme le rapporte ANTI-SLAVERY INTERNATIONAL (2004)[§], dans l'extrême est du pays, le pouvoir était détenu par le MUNIYOMA, le Maître absolu, entouré des notables et des princes. La population sur laquelle s'exerce la domination est composée d'hommes libres, mais le grand problème de ces derniers est l'impôt qu'ils doivent payer aux dirigeants (un dixième de la récolte de chaque homme libre et on doit en plus payer 1000 cauris par adulte, 1000 cauris par tête de bœuf, 2000 cauris par esclave). Et comme les hommes libres ont les possibilités de disposer des esclaves (capture suite à des expéditions guerrières contre les voisins, rapt des individus isolés surpris par des groupes armés et achat sur les marchés), ils y faisaient recours. Ce qui accroissait la surexploitation des esclaves et le travail forcé. L'esclave avait

[§] ANTI-SLAVERY INTERNATIONAL, « L'esclavage au Niger. Aspects historiques Aspects juridiques. Dénombrement et statistiques. », Niamey, mars 2004.

perdu toute sa valeur intrinsèque et occupait exactement le même rang qu'un animal ou une simple marchandise.

A l'ouest du pays, dans la seconde moitié du XIXe siècle, on assistait à une multiplication des guerres avec comme principale conséquence l'accroissement du nombre de captifs et partant la hiérarchisation de la société et la division castrale du travail. Ainsi, on distingue trois catégories de la population : les rois et princes (KOY et KOY IZE), les hommes libres sans aucun pouvoir et les esclaves. Le travail agricole est relégué au rang d'activités de basse condition et est attribué aux esclaves. A l'opposé, la classe dirigeante s'occupait de la guerre qui était l'activité la plus noble.

Au nord du pays, les populations autochtones (composées des Azna) menèrent une vie paisible avant que les Touaregs ne conquièrent leurs territoires pour y installer des chefferies et imposer une nouvelle structuration sociale excluant les Azna de toute participation aux prises des décisions. Cette discrimination coïncide avec une division « raciale » et les populations révoltées étaient réduites à l'esclavage.

Au centre du pays où vivent diverses populations haoussa, l'esclave était quasi-inexistant. Toutefois, on note la présence de certaines castes considérées inférieures notamment les bouchers, les griots et les forgerons. Leur « esclavage » est souvent passif. La production est organisée autour de champs familiaux et les chefs de famille veillent à la répartition des récoltes. Et tout le monde a droit à la terre et à toute autre forme de propriété y compris les groupes « inférieurs ».

En définitive, l'Association TIMIDRIA distingue trois formes d'esclavage au Niger :

- L'esclavage archaïque qui suppose le déni de la personnalité humaine et autorise le maître à toutes les exactions sur l'esclave qu'il considère comme son bien.
- L'esclavage d'origine religieuse qui permet à un homme déjà marié à quatre femmes de prendre en cinquième noce une esclave.
- L'esclavage passif que l'on retrouve dans la zone ouest du pays qui serait entretenu avec la complicité des esclaves eux-mêmes. Ces derniers ne subissent aucune brimade physique ni exploitation économique directe.

Outre cela, il existe une forme moderne d'esclavage dont les exemples les plus illustratifs sont le travail forcé et la traite qui concernent surtout les enfants (enfants travailleurs, enfants vivant et/ou travaillant dans la rue, les talibés, les filles domestiques, les filles vendeuses ambulantes, les filles victimes de l'exploitation économique et/ou sexuelle, etc.).

1.2. Précédentes études qualitatives

A travers le monde, la littérature sur le travail forcé de façon générale et celui des enfants en particulier n'est pas abondante. A Niger, les travaux qui se penchent spécifiquement sur la question font davantage cruellement défaut. Toutefois, en ce qui concerne les enfants, les travaux abordant les problématiques liées au travail des enfants de manière générale sont fort utiles dans la mesure où il est largement admis que, dans les circonstances de travail, les enfants i) subissent des violences économiques car leur travail est peu ou pas rémunéré alors qu'ils sont les plus corvéables et les moins revendicatifs ; ii) constituent une main-d'œuvre sensible aux ordres de l'employeur, même si ces ordres sont préjudiciables à leur santé physique ou mentale et iii) font fréquemment l'objet des violences (injures, retenue des salaires, coups, blessures, etc.) suite à une lenteur, à un manque de coopération ou à une mauvaise exécution des consignes de travail.**

En 2005, une enquête de l'Association Nigérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (ANDDH)^{††} a permis de constater que, environ un tiers (31,9%) des enfants travailleurs ont subi de mauvais traitement, tandis que plus de la moitié (53,1%) d'entre eux ont fait l'objet des violences physiques et morales. Ces violences sont plus fréquentes dans les régions de Maradi (68,1%) et de Zinder (46,2%). Et dans la quasi-totalité des cas (86,7%), ces enfants n'ont cherché aucun recours.

Cette enquête a également permis d'énumérer de nombreux exemples édifiants sur la traite des personnes en général et des enfants en particulier. Il s'agit entre autres de:

- transit de jeunes nigérianes et ghanéennes qui séjournent au Niger pour ensuite être acheminées vers la Libye, l'Algérie voire l'Europe ;
- cas des étrangers qui viennent vendre des véhicules au Niger et en retour emmènent dans leurs pays de jeunes filles nigériennes à des fins de prostitution ;
- traite interne des filles qu'on loge dans de maisons closes pour les livrer aux personnes riches par l'entremise des démarcheurs.
- « mariage à blanc » et le « hadj à crédit » surtout pratiqués dans les régions proches du Nigeria et du Maghreb à savoir Agadez, Zinder, Maradi et Diffa. En transitant par le Maghreb, les trafiquants de jeunes filles peuvent facilement et clandestinement franchir les portes de l'Europe (Italie et France notamment). De même, des mariages protocolaires sont célébrés notamment à Maradi, Zinder et Diffa dans le seul but d'embarquer de jeunes femmes vers les pays arabes (Emirats Arabes Unis et Arabie Saoudite surtout) en transitant par le Nigeria ;

** Voir INS (2008), « Analyse de la situation de la femme et de l'enfant au Niger ».

†† Il s'agit de l'enquête nationale sur la traite des personnes réalisée en 2005.

- cas des marabouts qui abusent de l'innocence de leurs talibés pour alimenter de réseaux de la mendicité et pour les utiliser dans de travaux forcés ;
- filles abusivement exploitées dans de travaux domestiques ;
- filles vivant dans des maisons dites « de passe » appartenant généralement aux prostituées professionnelles.

Concernant les enfants, le but de la traite varie en fonction de l'âge et du sexe. Les enfants de très bas âge sont surtout destinés à des réseaux d'adoption illégale ou de mendicité et les plus âgés sont souvent destinés aux travaux forcés et à l'utilisation dans le trafic des drogues (pour les garçons) ou aux travaux domestiques, à la prostitution et aux mariages forcés (pour les filles).

Ces victimes innocentes affrontent péniblement les épreuves de la vie : mendier pour les maîtres religieux, travailler dans les mines d'or ou effectuer des travaux domestiques; inhaler les odeurs nocives dans les circonstances de la rue ou du travail, subir l'exploitation économique et/ou sexuelle, subir fréquemment des intimidations verbales (injures, reproches, préjugés, etc.) et/ou des agressions physiques (coups et blessures), etc.

De ce fait, de nombreuses observations ont été formulées pour le Niger par la Commission d'Experts pour l'Application des Conventions et Recommandations (CEACR) en vertu de la convention n° 29 sur le travail forcé. Depuis 2001, un programme de coopération technique du BIT y a démarré par une étude générale, sous les auspices du programme PAMODEC financé par le gouvernement français, afin d'examiner les obstacles et les opportunités liés à la réalisation des quatre principes et droits fondamentaux au travail. Cette étude, qui a été validée au cours d'un atelier tripartite, a fourni l'occasion d'ouvrir le débat sur la question très délicate du travail forcé lié au statut d'esclave, ainsi que sur celle d'autres types de travail forcé, moins sujets à controverse. Elle a été à l'origine d'un certain nombre d'événements importants, à savoir, un forum national de sensibilisation au travail forcé, qui a été organisé en 2001 par le BIT avec le Gouvernement du Niger et l'Association des Chefs Traditionnels du Niger (ACTN); l'engagement solennel pris par l'ACTN de s'employer à éradiquer le travail forcé; une étude plus approfondie de la nature et de la fréquence du travail forcé, contenant des propositions relatives à un projet de plan d'action et validée par un atelier tripartite élargi à la fin de 2002; des ateliers de sensibilisation avec les chefs traditionnels dans trois régions du pays; et une campagne d'information communautaire par radio. Entre 2006 et 2008, le Gouvernement a demandé l'aide du Programme d'action spécial de l'OIT pour combattre le travail forcé (SAP-FL) en vue d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action national plus vaste contre le travail forcé.

2. Méthodologie et définition des concepts

2.1. Concepts et définitions relatifs au travail forcé

Le travail forcé recouvre plusieurs formes dont la plus ancienne est **l'esclavage**. Selon la Convention des Nations Unies de 1926 relative à l'esclavage, ce dernier se définit comme étant « tout acte de capture, d'acquisition ou de cession d'un individu en vue de le réduire en esclavage; tout acte d'acquisition d'un esclave en vue de le vendre ou de l'échanger; tout acte de cession par vente ou échange d'un esclave acquis en vue d'être vendu ou échangé, ainsi que, en général, tout acte de commerce ou de transport d'esclaves ». L'esclavage est donc l'état ou la condition d'un individu sur lequel s'exercent les attributs du droit de propriété ou certains d'entre eux.

Ainsi défini, l'esclavage inclut :

- Les pratiques et institutions de **servitude pour dettes** : l'état ou la condition survenant de l'engagement d'un débiteur à offrir ses propres services, ou ceux d'une personne sous son contrôle, comme garantie contre une dette et dont la durée et la nature des services ne sont pas limitées ou définies.
- Les pratiques et institutions de **servage** : l'état ou la condition d'une personne qui est limitée à travailler sur les terres appartenant à une autre personne et à concéder des services prédéterminés, en échange d'une rémunération ou non, et qui n'est pas libre de changer son statut.
- Les formes de **mariage servile ou mariage forcé** : une femme qui, sans avoir le droit de refus, est promise ou donnée en mariage contre paiement ou suivant la volonté parentale, tutélaire, familiale ou de tout autre personne ou groupe ; ou l'époux, la famille ou le clan a le droit de concéder une femme à une autre personne contre paiement ou autre ; ou une femme qui à la mort de son mari est susceptible d'être héritée par une tierce personne.
- **L'exploitation d'enfants** : toute institution ou pratique par laquelle un enfant est livré à une autre personne (en échange d'une rémunération ou non) dans l'objectif de l'exploiter ou de le soumettre à un travail forcé.

Toutefois, il est d'usage de tenir compte des circonstances dans lesquelles ces pratiques se produisent notamment le degré de restriction du droit inhérent à la liberté de mouvement de l'individu ; le degré de contrôle des biens personnels de la victime, etc. Quoiqu'il en soit, l'esclavage a été banni par la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui stipule, à son article 4, que « Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes ».

Quant à la Convention n°29 de l'OIT, elle définit **travail forcé ou obligatoire** comme étant tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré.

Cependant, cette définition exclut :

- tout travail ou service exigé en vertu des lois sur le service militaire obligatoire et affecté à des travaux d'un caractère purement militaire;
- tout travail ou service faisant partie des obligations civiques normales des citoyens d'un pays se gouvernant pleinement lui-même;
- tout travail ou service exigé d'un individu comme conséquence d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire, à la condition que ce travail ou service soit exécuté sous la surveillance et le contrôle des autorités publiques et que ledit individu ne soit pas concédé ou mis à la disposition de particuliers, compagnies ou personnes morales privées;
- tout travail ou service exigé dans les cas de force majeure, c'est-à-dire dans les cas de guerre, de sinistres ou menaces de sinistres tels qu'incendies, inondations, famines, tremblements de terre, épidémies et épizooties violentes, invasions d'animaux, d'insectes ou de parasites végétaux nuisibles, et en général toutes circonstances mettant en danger ou risquant de mettre en danger la vie ou les conditions normales d'existence de l'ensemble ou d'une partie de la population;
- les menus travaux de village, c'est-à-dire les travaux exécutés dans l'intérêt direct de la collectivité par les membres de celle-ci, travaux qui, de ce chef, peuvent être considérés comme des obligations civiques normales incombant aux membres de la collectivité, à condition que la population elle-même ou ses représentants directs aient le droit de se prononcer sur le bien-fondé de ces travaux.

Toutefois, les Etats membres de l'OIT ayant ratifié la Convention n°105 de ladite institution s'engagent à supprimer le travail forcé ou obligatoire et à n'y recourir sous aucune forme conformément au premier article de ladite convention.

En résumé, le travail forcé recouvre plusieurs formes dont entre autres:

- Le recours aux méthodes violentes (coups, abus sexuels, emprisonnements, retenues de salaire, etc.) utilisés comme peine ou menace pour forcer le travailleur;
- La servitude pour dettes ;
- Les exploitations économiques et sexuelles lorsqu'elles sont sous contraintes;
- l'esclavage ou les pratiques analogues.

2.2. Définition opérationnelle du travail forcé des enfants

Le travail forcé des enfants est une pire forme de travail des enfants. Les termes des conventions N° 29 et 105 de l'OIT sur le travail forcé qualifient de *Travail forcé* « tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de son plein gré. » (BIT/IPEC, 2007) Bien que le concept de « plein gré » soit difficilement applicable aux enfants de la même manière qu'aux adultes, en

particulier au regard de l'ignorance des conditions particulières de travail, cette définition reste suffisamment robuste et large pour appréhender les contraintes tant d'ordre physique que psychologique qui s'exercent sur les enfants économiquement occupés.

Deux paramètres essentiels permettent de cerner le travail forcé : *l'absence de consentement et la menace*. Pour palier la difficulté de cerner le consentement de l'enfant, on étudie le travail forcé des enfants en lien avec les pressions exercées sur leurs parents dans deux types de situation :

- les parents sont eux-mêmes astreints au travail forcé pour un « employeur / propriétaire terrien » et cette situation contraint les enfants à travailler. C'est le cas des situations analogues à l'esclavage traditionnel, de travail forcé imposé à une ethnie par une autre, ou encore de certains parents en servitude pour dettes ;
- les parents ne sont pas astreints au travail forcé mais ont été contraints de « placer » un enfant chez un employeur en raison d'un endettement ou d'un rapport de domination lié à des causes économiques, sociales ou culturelles. Les parents n'ont pas le contrôle sur les conditions de vie ou de travail de l'enfant.

2.3. Méthodologie de l'enquête

2.3.1. Portée et couverture de l'enquête

L'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE) est une enquête auprès des ménages et est d'envergure nationale. Elle avait porté sur un échantillon de 4800 ménages représentatifs au niveau régional, milieu de résidence et national. Elle est destinée à fournir des renseignements sur les enfants de 5 à 17 ans engagés dans des activités de nature économique et non économique, sur les caractéristiques démographiques et socioéconomiques des enfants d'âge scolaire et, pour les enfants actifs, sur leurs conditions de travail, leur santé et leur sécurité et sur les raisons du travail des enfants. L'enquête s'est également intéressée aux caractéristiques démographiques et socioéconomiques des parents de ces enfants en vue de dégager les éventuelles relations entre celles-ci et le travail des enfants.

2.3.2. Instruments de collecte

Outre le manuel de l'agent enquêteur, qui est le document de référence expliquant en détail les différentes questions et les méthodes de remplissage des différents questionnaires, quatre (4) autres types de documents de collecte ont été élaborés. Ce sont :

- la fiche de dénombrement ;
- le questionnaire adulte ;
- le questionnaire ménage ;

- le questionnaire enfant.

2.3.2.1. La fiche de dénombrement de la ZD

La fiche de dénombrement recueille des informations se rapportant au milieu de résidence (urbain, rural) du ménage, sa ZD, son village, son canton, son département et sa région de résidence. Elle donne aussi les caractéristiques démographiques (nom prénoms, sexe et âge) de chaque chef de ménage ainsi que le nombre d'individus âgés de 5 à 17 ans vivant dans le ménage.

2.3.2.2. Le questionnaire adulte

Il comprend sept (7) sections et s'adresse au membre le mieux informé du ménage. Il est destiné à recueillir des informations sur la composition et les caractéristiques sociodémographiques de tous les membres du ménage.

2.3.2.3. Le questionnaire ménage

Il est subdivisé en deux sections et est administré au membre le mieux informé du ménage. Il est destiné à collecter les données se rapportant aux caractéristiques du logement et du ménage et au statut socio-économique des membres du ménage.

2.3.2.4. Le questionnaire enfant

C'est le document de collecte le plus important de l'enquête. En effet, le questionnaire enfant est celui qui est adressé au(x) membre(s) du ménage éligible(s) c'est-à-dire ceux âgés de 5 à 17 ans et présents au moment du passage de l'agent enquêteur. Il comprend 4 sections et renseigne sur l'éducation de tous les enfants âgés de 5 à 17 ans, leur statut d'activité du moment, leur sécurité ainsi que leur santé sur leur lieu de travail et leurs activités ménagères.

2.3.3. Plan d'échantillonnage et mise en œuvre

L'ENTE est une enquête par sondage. L'échantillon sur lequel les opérations de collecte ont été exécutées a été tiré à partir d'un fichier informatique de 8007 zones de dénombrement (base de sondage) créé par l'Institut National de la Statistique pour les besoins du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2001. Une ZD est une localité, une fraction de localité ou un regroupement de plusieurs localités. Elle est la plus petite unité géographique créée pour les besoins du RGPH/2001. Chaque ZD comprend les informations suivantes : région, département, canton et code d'identification, nombre de ménages, population totale et type de milieu de résidence (urbain, rural sédentaire ou rural nomade). Les limites de chaque ZD sont clairement identifiables sur des cartes créées pour les besoins du RGPH-2001.

L'ENTE est une enquête à deux degrés d'échantillonnage. Le premier degré d'échantillonnage est La ZD. Dans chaque ZD tirée (au premier degré), après avoir dénombré tous les ménages s'y trouvant, il est procédé au tirage au sort systématique et à probabilité égale de dix (10) ménages (second degré). Les ménages ainsi tirés ont été visités en vue de l'administration du questionnaire ménage. Dans chaque ménage ainsi sélectionné, tous les enfants âgés de 5 à 17 ans ont été enquêtés avec le questionnaire enfant.

2.3.4. Enquête pilote

L'objectif principal visé à travers la réalisation de l'Enquête pilote est de préparer l'enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE) qui va générer des données quantitatives et qualitatives sur les activités exercées par les enfants de 5 à 17 ans (incluant la scolarisation, les activités économiques, et non économiques) et entamer le processus de création d'une base de données quantitatives et qualitatives sur le phénomène au Niger en vue d'asseoir une politique nationale de lutte contre le travail des enfants.

Plus spécifiquement, il s'agit de:

- collecter des informations sur les caractéristiques, la nature, l'ampleur et les raisons favorisant le travail des enfants au Niger et évaluer les conditions de travail et leurs conséquences sur la santé, l'éducation et le développement normal des enfants travailleurs ;
- renforcer la capacité du Niger à collecter des informations quantitatives essentielles à la planification des actions de lutte contre le travail des enfants par l'adoption des méthodes d'enquêtes appropriées ;
- créer un système d'information quantitative et qualitative (base de données) sur le travail des enfants régulièrement mis à jour au fur et à mesure de la disponibilité des informations.
- fournir une analyse globale de la situation des enfants travailleurs au Niger en présentant les groupes prioritaires, les structures d'activité et les conditions de travail et de leurs conséquences sur les enfants ;
- produire, présenter et diffuser auprès du Gouvernement, des organisations des employeurs et de travailleurs, des ONG et du grand public, un rapport national sur le travail des enfants au Niger ;
- intégrer les données relatives au Niger dans la base de données du BIT sur le travail des enfants de façon à ce que le pays soit inclus dans les rapports mondiaux sur le travail des enfants publiés régulièrement.

2.3.5. Recrutement, formation et travail de terrain

Pour les besoins de recrutement des agents enquêteurs, les critères de sélection retenus sont les suivants :

- une demande manuscrite
- une copie du diplôme de BEPC,

- un certificat de nationalité nigérienne,
- une carte d'inscription à l'ANPE actualisée,
- les attestations d'enquête auprès des ménages,
- une enveloppe timbrée portant l'adresse complète du candidat.

Parmi les 178 dossiers de candidature reçus, 160 répondent à ce profil dont 60 ont été définitivement sélectionnés pour suivre une formation de six jours avant d'être déployés sur le terrain.

Le but de la formation est de doter les agents enquêteurs de connaissances et d'aptitudes leur permettant de bien remplir les outils de collecte de données. Il s'agit spécifiquement de

- présenter les aspects conceptuels et les définitions opérationnelles des formes de travail
- présenter les aspects méthodologiques et organisationnels de l'enquête
- expliquer le remplissage des questionnaires

Au cours de cette formation, les agents enquêteurs et les différents chefs d'équipe ont été repartis en groupe de travail. Ainsi, à l'issue de chaque section présentée, une simulation a été effectuée. La simulation consistait à faire un jeu de rôle entre les agents enquêteurs sous la supervision des chefs d'équipe et des formateurs. Il faut aussi souligner que les différents questionnaires ont été traduits en haussa et en Zarma afin que les différents concepts et termes soient bien compris par les agents enquêteurs dans les langues locales.

En ce qui concerne les opérations de terrain, une ou deux équipes, composées d'un chef d'équipe (en général un cadre de l'INS) et de quatre agents enquêteurs, ont été affectées à chaque région. Les différentes équipes ont été dotées de matériels nécessaires pour la collecte à savoir des lits, des matelas, des réchauds à gaz, les lampes pour les visites de nuit, les stylos, les questionnaires, et les cartes des ZD.

2.3.6. Taux de réponse et pondération

Sur un échantillon de 4800 ménages enquêtés, 4788 ont effectivement répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de l'ordre de 99,75%.

Les pondérations ont été calculées sur la base du nombre des ménages et des effectifs de la population de référence (2001) et le nombre des ménages et les effectifs de la population exactement dénombré lors de l'enquête (2008). Des ajustements ont été opérés pour tenir compte des zones que les concepteurs ont décidées de sur-échantillonner dans le cadre du volet travail forcé.

3. Les adultes en travail forcé

3.1. Ampleur

3.1.1. Profil

A titre de rappel, dans les questionnaires de l'ENTE, des questions relatives aux différentes composantes du travail forcé ont été introduites pour déterminer les traits caractéristiques des personnes et des ménages qui en sont victimes.

Concernant les adultes (personnes âgées de plus de 17 ans), les quatre critères suivants ont été retenus pour définir le travail forcé:

- **Le recrutement non libre.** On suppose que le recrutement d'un adulte est non libre lorsque celui-ci travaille pour un particulier, une entreprise ou un propriétaire terrien et a été engagé sur la base de la tradition (usage, coutume, etc.).
- **La situation de dépendance.** Un adulte est en dépendance lorsqu'il se trouve dans l'une des situations suivantes: i) il travaille en échange de nourriture ou de logement pour un propriétaire terrien, un particulier ou une entreprise ; ii) il est payé en nature ou pas du tout lorsqu'il travaille pour un propriétaire terrien, un particulier ou une entreprise ou iii) il reverse son salaire à un propriétaire terrien et il ne peut pas jouir du fruit de son travail.
- **La privation de liberté.** Un adulte est dit en privation de liberté lorsqu'il lui est impossible de changer un emploi (soit parce que l'employeur l'interdit, soit parce que la société est ainsi faite) alors qu'il travaille pour un propriétaire terrien, un particulier ou une entreprise.
- **Ménage à risque de dépendance :** Tout adulte vivant dans un ménage ayant un crédit en cours accordé par l'employeur/ propriétaire foncier ou par un ami/ parent de l'employeur/ propriétaire foncier où un adulte ou un enfant du ménage va aller travailler pour le créancier pour rembourser cette dette

Ainsi, on dira qu'un adulte est en situation de travail forcé lorsque son recrutement n'est pas libre ou s'il est privé de liberté et, en plus, s'il est en situation de dépendance lui-même ou son ménage.

Sur cette base, on estime sur l'ensemble du pays à 59.541 adultes (24.799 hommes et 34.742 femmes) en situation de travail forcé, soit 1,1% du nombre total d'adultes (5.500.529). En termes relatifs, les femmes sont plus nombreuses à subir le travail forcé que les hommes (1,2% contre 1,0%).

3.1.2. Répartition géographique

L'analyse des résultats par région montre que les régions de Tillabéri, Tahoua et Maradi présentent, selon la définition retenue du travail forcé, les plus fortes proportions des adultes en situation de travail forcé avec respectivement 2,4%, 1,7% et 1,1%.

Par contre, dans les régions de Zinder, Niamey, Diffa et Dosso, les adultes en situation de travail forcé sont moins fréquents avec respectivement 0,1%, 0,4%, 0,7% et 0,8%.

Tableau 1: Répartition géographique des adultes en travail forcé

	Adultes en situation de travail forcé		
	Effectifs	Proportion (%) par rapport aux adultes économiquement actifs	Proportion (%) par rapport à l'ensemble des adultes
Région			
Agadez urbain	0	0,0	0,0
Diffa	1223	0,8	0,7
Dosso	5295	0,9	0,8
Maradi	12764	1,4	1,1
Tahoua	15015	2,2	1,7
Tillabéri	21672	2,9	2,4
Zinder	1633	0,2	0,1
Niamey	1939	0,7	0,4
Milieu de résidence			
Autres centres urbains	3226	0,4	0,3
Niamey	1939	0,7	0,4
Rural	54376	1,6	1,4
Sexe			
Masculin	24799	1,2	1,0
Féminin	34742	1,6	1,2
Ensemble	59541	1,4	1,1

Notons par ailleurs que, bien qu'on soupçonne la pratique du travail forcé dans la région d'Agadez, l'enquête n'a trouvé aucun adulte remplissant les critères de travail forcé. Il est important de signaler que dans cette région, l'enquête n'a touché que le milieu urbain du fait de l'insécurité résiduelle.

En considérant le milieu de résidence, il ressort des résultats de l'enquête que le milieu rural regorge plus des adultes en situation de travail forcé soit 1,4%

contre 0,4% dans la communauté urbaine de Niamey et 0,3% dans les autres centres urbains du pays. Cela peut s'expliquer par le fait qu'au village, outre l'existence des pratiques traditionalistes, la précarité due à la pauvreté peut conduire un bon nombre d'individu à perdre leur liberté et leur dignité humaine.

3.2. Répartition par secteur d'activités

L'analyse du tableau ci-dessous portant sur la répartition selon le secteur d'activité des adultes économiquement actifs montre une concentration relativement élevée dans certaines activités, c'est le cas de l'emploi dans les ménages qui préoccupe 24,2% des adultes, le commerce dans lequel on a enregistré 19,1% des adultes économiquement actifs qui s'adonnent à cette activité. L'agriculture/élevage (14,1%) et l'emploi dans l'hôtellerie et restauration dans lesquels 9,1% des adultes y travaillent.

Tableau N° 2a: Répartition des adultes économiquement actifs selon leur secteur d'activité

Secteur d'activité	Effectifs	Pourcentage
agriculture/élevage	607520	14,1
mines	21895	0,5
production	385702	8,9
eau/électricité	8859	0,2
construction	138776	3,2
commerce	825649	19,1
restaurant/hôtel	392253	9,1
transport	86645	2,0
service	34928	0,8
administration	54037	1,2
éducation	96622	2,2
santé	34804	0,8
ménage en tant qu'employeur	1047356	24,2
autres	541327	12,5
Non renseigné	46869	1,1
Total	4323244	100

L'analyse du tableau sur la répartition des adultes en travail forcé selon le secteur d'activité montre que près de la moitié (48,2%) des adultes en travail forcé le font dans les ménages et environ un quart (23,6%) des adultes en travail forcé opèrent dans le domaine de l'agriculture ou de l'élevage.

Dans le secteur de commerce et de construction, ils sont respectivement 5,5% et 3,5% qui sont en situation de travail forcé.

Tableau 2b: Répartition des adultes en travail forcé selon le secteur d'activités

	Effectif d'adultes en travail forcé	Proportion
Secteur d'activités		
Agriculture/élevage	14046	23,6
Mines	0	0
Production	605	1,0
Eau/électricité	0	0
Construction	2068	3,5
Commerce	3278	5,5
Restaurant/hôtel	0	0
Transport	1178	2,0
Service	0	0
Administration	0	0
Education	0	0
Santé	0	0
Ménages en tant qu'employeur	28728	48,2
Autres	9638	16,2
Ensemble	59541	100,0

- **Possession de livret de naissance**

L'état civil est un ensemble d'instruments qui confèrent aux citoyens leur identité en tant que membres du corps social : reconnaissance de leur existence, de leurs caractéristiques et de leurs attaches familiales et territoriales. Ce sont les procédures administratives des services d'état civil qui donnent une existence légale aux individus. Certaines formalités administratives telles que : l'inscription à l'école, l'élaboration de la carte d'identité nécessitent de disposer d'un extrait d'acte de naissance. L'acte de naissance confère le droit à la citoyenneté et aux privilèges y afférents. Les faits d'état civil découlent de droits individuels et familiaux et d'activités y compris le droit de bénéficier de programmes sociaux.

Dans l'ensemble plus de la moitié des adultes soit 55% possèdent un acte de naissance. Parmi les adultes qui sont en situation de travail forcé, seuls 41,5% disposent d'un acte de naissance, contre 55% chez les adultes pas en travail forcé.

Tableau 3: Possession de livret ou acte de naissance chez les adultes

	Est-ce que (nom) dispose d'un acte de naissance		Total
	oui	non	
Pas en travail forcé	55,0	45,0	100,0
En travail forcé	41,5	58,5	100,0
Ensemble	55,0	45,0	100,0

- **Niveau d'éducation**

Les résultats de l'enquête révèlent que le niveau d'instruction paraît un facteur discriminant dans la comparaison entre les adultes en travail forcé et ceux ne l'étant pas. En effet, l'analyse du tableau ci-dessus montre qu'en matière d'instruction, les indicateurs sont plutôt favorables aux adultes n'étant pas en situation de travail forcé.

On note en effet que, parmi les adultes en travail forcé, rare sont ceux qui ont un niveau d'instruction avancé : Secondaire/collège (2,2%), secondaire/lycée (0,0%), universitaires ou plus (0,5%).

Tableau 4: comparaison de niveau d'éducation entre adultes en travail forcé et les autres adultes

Niveau d'éducation	Adultes pas en travail forcé	Adulte en travail forcé
Aucun niveau	75,6	83,2
Préscolaire	0,0	0,0
Primaires	14,2	14,0
Secondaire/collège	6,3	2,2
Secondaire/lycée	1,5	0,0
Universitaire ou plus élevé	1,1	0,5
Programmes non standard	1,2	0,0
NR	0,1	0,0
Total	100,0	100,0

3.3. Présentation des éléments de travail forcé des adultes

3.3.1. Recrutement non libre

L'un des aspects les plus caractéristiques du travail forcé est que les conditions de recrutement ne sont pas libres. Quoiqu'elle soit faible (1,5% au niveau national), la proportion de travailleurs adultes dont le recrutement

n'est pas libre est très significative dans la mesure où il s'agit avant tout d'une question des droits humains.

Tableau 5: Ampleur du recrutement non libre chez les adultes

	Adultes dont le recrutement est non libre	
	Effectifs	Proportion (%)
Région		
Agadez urbain	0	0
Diffa	1155	0,8
Dosso	1577	0,3
Maradi	15536	1,7
Tahoua	16873	2,5
Tillabéri	23857	3,2
Zinder	2677	0,3
Niamey	2511	0,9
Milieu de résidence		
Autres centres urbains	5505	0,8
Niamey	2511	0,9
Rural	56169	1,7
Sexe		
Masculin	31528	1,5
Féminin	32656	1,5
Ensemble	64184	1,5

L'analyse par région montre que le recrutement non libre des adultes est plus fréquent dans les régions de Tillabéri (3,2%), Tahoua (2,5%) et Maradi (1,7%) alors qu'il est relativement faible voire inexistant dans les autres régions (avec une proportion oscillant entre 0% et 0,9%).

On note également que les adultes victimes de recrutement non libre vivent majoritairement en milieu rural (1,7% contre 0,9% pour Niamey et 0,8% dans les autres centres urbains), conséquence probable du caractère informel de la quasi-totalité des activités en zones rurales. Par ailleurs, on note pas de différence entre les hommes (1,5%) et les femmes (1,5%) affectés par le recrutement non libre.

3.3.2. Privation de liberté

Un adulte est dit en privation de liberté lorsqu'il lui est impossible de changer un emploi (soit parce que l'employeur l'interdit, soit parce que la société est ainsi faite) alors qu'il travaille pour un propriétaire terrien, un particulier ou une entreprise. Toutefois, Il est très important de dire que le fait de ne pas pouvoir

quitter son employeur par manque d'opportunités ne constitue pas un élément de travail forcé.

Ainsi l'analyse des résultats de l'enquête montre que, dans l'ensemble les adultes victimes de la privation de liberté dans les circonstances de travail sont relativement peu nombreux (1,3%). C'est à Niamey (2,3%), Tillabéri (2,2%) et Tahoua (1,9%) que des proportions supérieures à cette moyenne nationale ont été enregistrées

Tableau 6: Ampleur de la privation de liberté chez les adultes

	Adultes en privation de liberté	
	Effectifs	Proportion (%)
Région		
Agadez urbain	98	0,2
Diffa	1639	1,1
Dosso	5510	0,9
Maradi	11473	1,3
Tahoua	12763	1,9
Tillabéri	16661	2,2
Zinder	376	0,0
Niamey	6231	2,3
Milieu de résidence		
Autres centres urbains	8274	1,1
Niamey	6231	2,3
Rural	40245	1,2
Sexe		
Masculin	27732	1,3
Féminin	27018	1,2
Ensemble	54750	1,3

En considérant le milieu de résidence, on constate que la privation de liberté chez les adultes est plus fréquente dans la capitale du pays (Niamey : 2,3%) contre 1,2% en milieu rural et 1,1% dans les autres centres urbains. Selon le sexe, elle est plus présente chez les hommes que chez les femmes (1,3% contre 1,2%).

3.3.3. Dépendance

Chez les adultes, la composante la plus importante du travail forcé est la dépendance. Celle-ci affecte globalement 2,5% des adultes. Les femmes en sont relativement plus touchées (3% contre 2% pour les hommes).

Tableau 7: Ampleur de la dépendance chez les adultes

Région	Adultes en dépendance	
	Effectifs	Proportion (%)
Agadez urbain	213	0,4
Diffa	12370	8,4
Dosso	8669	1,5
Maradi	16969	1,9
Tahoua	23172	3,4
Tillabéri	25615	3,4
Zinder	10568	1,2
Niamey	11114	4,0
Milieu de résidence		
Autres centres urbains	10817	1,5
Niamey	11114	4,0
Rural	86760	2,6
Sexe		
Masculin	42831	2,0
Féminin	65860	3,0
Ensemble	108691	2,5

En considérant les régions, on constate une nette disparité, les proportions d'adultes en situation de dépendance varient de 0,4% à Agadez à 8,4% à Diffa

L'analyse selon le milieu de résidence permet de constater des écarts significatifs entre la capitale Niamey et le reste du pays.

En effet, à Niamey, ce sont 4% des adultes qui sont dans une situation de dépendance contre 1,5% dans les autres centres urbains du pays et 2,6% en milieu rural.

3.4. Adulte à risque de dépendance

C'est tout adulte vivant dans un ménage ayant une dette en cours accordée par l'employeur/ propriétaire foncier ou par un ami/ parent de l'employeur/ propriétaire foncier où un adulte ou un enfant du ménage va aller travailler pour le créancier pour rembourser cette dette.

Les résultats de l'enquête révèlent que 189.871 adultes soit 3,5% de l'ensemble des adultes sont dans cette situation.

Tableau 8-a : Adultes vivant dans les ménages à risque de dépendance

	Adultes vivant dans les ménages à risque de dépendance	
Région	Effectifs	Proportion (%)
Agadez	1321	1,4
Diffa	6761	3,8
Dosso	19974	2,9
Maradi	93863	8,3
Tahoua	15478	1,7
Tillabéri	24476	2,7
Zinder	19159	1,8
Niamey	8839	1,8
Milieu de résidence		
Autres centres urbains	18626	1,9
Niamey	8839	1,8
Rural	162406	4,0
Sexe du chef de ménage		
Masculin	82003	3,3
Féminin	107868	3,6
Ensemble	189871	3,5

Par rapport aux régions, c'est Maradi avec 8,3% qui regorge le plus d'adultes vivants dans les ménages à risque de dépendance, suivie de la région de Diffa et Dosso avec respectivement 3,8% et 2,9% des adultes vivant en situation de dépendances à cause des dettes.

On constate par ailleurs que c'est dans le milieu rural qu'on retrouve une proportion importante d'adultes vivants dans les ménages en dépendance (4%) comparativement aux milieux urbains de Niamey (1,8%) et des autres centres urbains du pays (1,9%).

4. Les enfants en travail forcé

4.1. Ampleur

4.1.1. Profil

Au sens de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la participation d'un enfant à des tâches ne nuisant ni à sa santé ni à son développement physique ou n'entravant pas sa scolarité est acceptable. De telles activités sont une expérience positive pour l'enfant car non seulement elles ont un caractère éducatif mais aussi elles permettent à l'enfant d'acquérir des compétences et habitudes qu'il valorisera à l'âge adulte. En revanche, sont inacceptables toutes les activités qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles elles s'exercent, privent l'enfant de son enfance et de sa dignité ou nuisent à son développement physique ou psychologique. Aussi, ces activités influent négativement sur son éducation.

Les critères visant à tracer les frontières entre les « travaux acceptables » et les « travaux inacceptables » portent notamment sur l'âge de l'enfant ; la nature, les conditions et la durée du travail qu'on lui attribue ainsi que les objectifs poursuivis par chaque pays. Il est donc clair que la définition du travail des enfants varie d'un pays à l'autre et, pour un même pays, d'un secteur économique à l'autre.

A l'issue de cette enquête, les enfants économiquement actifs représentent un peu plus de la moitié des enfants (50,8%). Les filles sont proportionnellement plus nombreuses à être dans cette situation que les garçons (54,1% contre 47,5%). On constate également que la proportion des enfants économiquement actifs augmente constamment avec l'âge de l'enfant de 35,4% pour les enfants de 5 à 8 ans à 64,4% pour les enfants de 13 à 17 ans.

Au niveau régional, c'est à Dosso (69,9%), Tillabéri (67,3%), Zinder (58,1%) et Diffa (57,8%) que des proportions supérieures à la moyenne nationale ont été enregistrées.

Tableau 9: Répartition des enfants économiquement actifs

Caractéristiques	Enfants économiquement actifs	
	Effectifs	Proportion (%)
Région		
Agadez	2462	5,3
Diffa	77838	57,8
Dosso	332636	69,9
Maradi	407270	49,7
Tahoua	235201	34,5
Tillabéri	432392	67,3
Zinder	420057	58,1
Niamey	31108	10,7
Milieu de résidence		
Niamey	31108	10,7
Autres centres urbains	233263	34,9
Rural	1674593	58,6
Sexe de l'enfant		
Masculin	901632	47,5
Féminin	1037333	54,1
Groupe d'âge		
5 – 8 ans	577919	35,4
9 – 12 ans	732504	60,9
13 – 17 ans	628542	64,4
Niveau national	1938964	50,8

Enfin, selon le milieu de résidence, on observe que l'activité économique des enfants est beaucoup plus répandue en milieu rural qu'en milieu urbain (58,6% pour le milieu rural contre 10,7% à Niamey et 34,9% pour les autres centres urbains).

Les critères suivants ont été retenus pour définir le travail forcé des enfants:

- **Le recrutement non libre.** On suppose que le recrutement n'est pas libre lorsque au moins l'une des conditions suivantes se réunit : i) l'enfant travaille pour ses parents ou pour le ménage pendant qu'au moins un de ses parents géniteurs est en travail forcé ii) l'enfant travaille pour un particulier un propriétaire terrien ou une entreprise/organisation/administration et a été engagé uniquement sur la base de la tradition (usage, coutume, etc.) ; ii) l'enfant a été engagé pour payer la dette familiale et le prêt du ménage est auprès de l'employeur, propriétaire terrien ou un de ses proches ; iii) c'est l'employeur qui a

décidé que l'enfant devait travailler et iv) l'enfant travaille pour remplacer quelqu'un qui ne peut pas travailler.

- **La situation de dépendance.** La dépendance se réfère à un cumul d'handicaps en termes de conditions de vie qui obligent l'enfant à rester dans les circonstances de travail. Il s'agit des situations dans lesquelles : i) l'enfant travaille pour un particulier ou une entreprise/organisation/administration en échange de nourriture ou de logement ; ii) l'enfant est payé en nature ou pas du tout lorsqu'il travaille pour un propriétaire terrien, un particulier ou une entreprise/administration/organisation ou iii) l'enfant reverse tout ou une partie de son salaire à un propriétaire terrien ou à un intermédiaire ou à une tierce personne qu'elle soit son employeur, parent ou autres.
- **L'utilisation des menaces et violences contre l'enfant.** On dit que l'enfant est victime de menaces ou violences lorsque, dans les circonstances du travail, il subit des abus émotionnels, des abus physiques, des abus sexuels, des critiques et agressivités continuelles, des insultes répétées, de privation de nourriture ou de salaire ou des coups et blessures.
- **La privation de liberté.** Dans notre démarche, un enfant travailleur privé de la liberté est un enfant : i) à qui l'employeur interdit d'aller à l'école ; ii) qui travaille pour les parents ou dans le ménage et les parents sont eux-mêmes dans le travail forcé et la personne pour laquelle l'enfant travaille lui interdit d'aller à l'école iii) à qui il est impossible de changer d'employeur (pas le choix et la société est ainsi faite) alors qu'il travaille pour un propriétaire terrien, un particulier ou une entreprise et iii) ni les parents ni l'enfant lui-même ne peuvent le changer d'employeur ; iv) qui travaille pour un particulier ou un propriétaire terrien ou une entreprise/organisation/administration et ne peut pas changer d'employeur car ni les parents ni l'enfant ne peuvent décider lui changer d'employeur ou travailler pour les parents ou dans le ménage et les parents sont eux-mêmes astreints au travail forcé.

Sur la base de cette définition, il a été identifié au total 54564 enfants en situation de travail forcé au Niger (24682 filles et 29882 garçons), soit 2,8% de l'ensemble des enfants travailleurs.

4.1.2. Répartition géographique

Dans l'ensemble du Niger, la proportion des enfants en travail forcé par rapport à l'ensemble des enfants est de 1,4%.

L'analyse par région montre que cette proportion est plus élevée dans les régions de Tillabéri (3,4%), Maradi (2,2%) et Diffa (1,7%). A l'inverse, le travail forcé des enfants est quasiment inexistant à Niamey (0,1%).

Tableau 10: Répartition géographique et par sexe du travail force des enfants

Caractéristiques	Enfants travailleurs victimes du travail forcé		
	Effectifs	Proportion (%) par rapport au nombre total des enfants travailleurs	Proportion (%) par rapport au nombre total des enfants
Région			
Diffa	2300	3,0	1,7
Dosso	4113	1,2	0,9
Maradi	17685	4,3	2,2
Tahoua	6213	2,6	0,9
Tillabéri	21743	5,0	3,4
Zinder	2106	0,5	0,3
Niamey	403	1,3	0,1
Milieu de résidence			
Niamey	403	1,3	0,1
Autres centres urbains	3070	1,3	0,5
Rural	51090	3,1	1,8
Sexe de l'enfant			
Masculin	29882	3,3	1,6
Féminin	24682	2,4	1,3
Niveau national	54564	2,8	1,4

En ce qui concerne le milieu de résidence, on note que les enfants victimes du travail forcé sont proportionnellement plus nombreux en milieu rural (1,8%).

4.1.3. Répartition par secteur d'activités

La répartition des enfants en travail forcé selon le secteur d'activité appelle deux remarques essentielles :

- Les enfants sont souvent victimes d'un abus de confiance de la part d'un membre de ménage. En effet, plus de sept enfants victimes de travail forcé sur dix (70,6%) sont employés dans leurs propres ménages d'appartenance. La réalité aidant, c'est surtout le « confiage » des enfants qui explique cet état des faits.
- Les enfants en travail forcé sont victimes de l'exploitation économique notamment dans le secteur agricole ou de l'élevage (18,7%).

Tableau 11: Répartition des enfants en travail forcé selon le secteur d'activité

Secteur d'activités	Enfants en travail forcé	
	Effectifs	Proportion (%)
Agriculture, élevage	10215	18,7
Production	423	0,8
Construction	503	0,9
Commerce	1196	2,2
Hôtel/restaurant	1668	3,1
Ménages en tant qu'employeur	38499	70,6
Autres	2059	3,8
Total	54563	100

Ainsi, la question du travail forcé des enfants nécessite la prise en compte et l'analyse approfondie de plusieurs problématiques connexes (récurrentes ou émergentes) : la pauvreté de masse, la fragilisation des capacités des familles et de la communauté, l'accélération de l'urbanisation, les inégalités économiques entre les villes et les campagnes, la précocité de l'âge d'entrée dans le monde de travail, le trafic d'enfants, l'exploitation économique et sexuelle des enfants, etc.

4.2. Présentation des éléments de travail forcé (comparaison avec les autres enfants travailleurs)

4.2.1. Recrutement

On suppose que le recrutement n'est pas libre lorsque au moins l'une des conditions suivantes se réunit : i) l'enfant travaille pour ses parents ou pour le ménage pendant qu'au moins un de ses parents géniteurs est en travail forcé ii) l'enfant travaille pour un particulier un propriétaire terrien ou une entreprise/organisation/administration et a été engagé uniquement sur la base de la tradition (usage, coutume, etc.) ; ii) l'enfant a été engagé pour payer la dette familiale et le prêt du ménage est auprès de l'employeur, propriétaire terrien ou un de ses proches ; iii) c'est l'employeur qui a décidé que l'enfant devait travailler et iv) l'enfant travaille pour remplacer quelqu'un qui ne peut pas travailler.

Au niveau national, les enfants travailleurs dont le recrutement n'est pas libre représentent 3% de l'ensemble des enfants travailleurs.

Tableau 12: Ampleur du recrutement non libre chez les enfants travailleurs

Caractéristiques	Enfants travailleurs dont le recrutement n'est pas libre	
	Effectifs	Proportion (%)
Région		
Diffa	2431	3,1
Dosso	2799	0,8
Maradi	18547	4,6
Tahoua	5819	2,5
Tillabéri	21884	5,1
Zinder	6496	1,5
Niamey	403	1,3
Milieu de résidence		
Niamey	403	1,3
Autres centres urbains	229178	1,8
Rural	1620703	3,2
Sexe de l'enfant		
Masculin	33548	3,7
Féminin	24830	2,4
Niveau national	58378	3,0

Cette proportion présente des disparités assez sensibles en fonction de la région. Ainsi, le recrutement non libre des enfants est plus fréquent dans les régions de Tillabéri (5,1%) et de Maradi (4,6%). A l'opposé, ce sont les régions d'Agadez (0%), Dosso (0,8%) et Zinder (1,3%) qui enregistrent les proportions les plus faibles.

L'analyse en termes du milieu de résidence indique que le recrutement non libre est plus fréquent en milieu rural (3,2%) comparativement à Niamey (1,3%) et aux autres centres urbains. En outre, il faut noter que, en termes relatifs, le recrutement non libre concerne plus les garçons que les filles (3,7% contre 2,4%).

4.2.2. Dépendance

La dépendance est une composante à part entière du travail forcé des enfants. Comme il a été souligné plus haut, elle se réfère à un cumul d'handicaps. Il s'agit des situations dans lesquelles : i) l'enfant travaille pour un particulier ou une entreprise/organisation/administration en échange de nourriture ou de logement; ii) l'enfant est payé en nature ou pas du tout lorsqu'il travaille pour un propriétaire terrien, un particulier ou une entreprise/administration/organisation ou iii) l'enfant reverse tout ou une partie de son salaire à un propriétaire terrien ou à un intermédiaire ou à une

tierce personne qu'elle soit son employeur, parent ou autres. Cette définition ne prend pas en compte les enfants travaillant pour leurs parents.

Globalement, la proportion des enfants qui en sont victimes est de 1,3%. Cette proportion est de 1% chez les filles contre 1,6% chez les garçons.

Tableau 13: Ampleur de la dépendance chez les enfants travailleurs

Caractéristiques	Enfants travailleurs en situation de dépendance	
	Effectifs	Proportion (%)
Région		
Diffa	3120	4,0
Dosso	3489	1,1
Maradi	1999	0,5
Tahoua	5425	2,3
Tillabéri	3558	0,8
Zinder	2715	0,6
Niamey	4524	14,5
Milieu de résidence		
Niamey	4524	14,5
Autres centres urbains	3262	1,4
Rural	17044	1,0
Sexe de l'enfant		
Masculin	14021	1,6
Féminin	10809	1,0
Niveau national	24830	1,3

En termes relatifs, les enfants en situation de dépendance sont plus nombreux à Niamey (14,5%) et Diffa (4%). Ils sont relativement moins nombreux à Maradi (0,5%), Zinder (0,6%) et Tillabéri (0,8%). En termes de milieu de résidence, le phénomène sévit plus en zones urbaines qui enregistrent les plus fortes proportions d'enfants dépendants (14,5% à Niamey et 1,4% dans les autres centres urbains) comparativement au milieu rural (1%).

4.2.3. Privation de liberté

On se rappelle que, dans notre démarche, un enfant travailleur privé de la liberté est un enfant : i) à qui l'employeur interdit d'aller à l'école ; ii) qui travaille pour les parents ou dans le ménage et les parents sont eux-mêmes dans le travail forcé et la personne pour laquelle l'enfant travaille lui interdit d'aller à l'école iii) à qui il est impossible de changer d'employeur (pas le choix et la société est ainsi faite) alors qu'il travaille pour un propriétaire terrien, un particulier ou une entreprise et iii) ni les parents ni l'enfant lui-même ne peuvent le changer d'employeur ; iv) qui travaille pour un particulier ou un propriétaire terrien ou une entreprise/ organisation/administration et ne peut

pas changer d'employeur car ni les parents ni l'enfant ne peuvent décider lui changer d'employeur ou travailler pour les parents ou dans le ménage et les parents sont eux-mêmes astreints au travail forcé.

Globalement ; 1,5% des enfants travailleurs sont privés de la liberté. Cette proportion présente de très fortes variations notamment en fonction des régions et des milieux de résidence.

Tableau 14: Ampleur de la privation de liberté chez les enfants travailleurs

Caractéristiques	Enfants travailleurs privés de liberté	
	Effectifs	Proportion (%)
Région		
Diffa	1080	1,4
Dosso	4496	1,4
Maradi	13225	3,2
Tahoua	5867	2,5
Tillabéri	3152	0,7
Zinder	1121	0,3
Niamey	0	-
Milieu de résidence		
Niamey	0	-
Autres centres urbains	1273	0,5
Rural	27669	1,7
Sexe de l'enfant		
Masculin	17949	2,0
Féminin	10993	1,1
Niveau national	28942	1,5

Au niveau des régions les proportions les plus élevées (supérieures à la moyenne nationale) ont été observées à Maradi (3,2%) et à Tahoua (2,5%). Par contre, la privation de la liberté dans les circonstances de travail est inexistante (cas de la région de Niamey) ou très rare (cas de Zinder et Tillabéri).

S'agissant du milieu de résidence, la privation de la liberté chez les enfants travailleurs est un phénomène essentiellement rural. Par ailleurs, il convient de noter que les garçons en sont proportionnellement plus touchés que les filles (2% contre 1,1%).

4.2.4. Impossibilité de changer

A la question de savoir s'il est possible de changer d'employeur, 72,2% des enfants travailleurs concernés répondent que cela n'est pratiquement pas

possible. Par contre, environ un enfant travailleur sur cinq (19%) a cette possibilité et ce, à n'importe quel moment.

Tableau 15: Possibilité de changer d'employeur pour les enfants travailleurs

Caractéristiques	Effectifs	Proportion (%) d'enfants
L'enfant peut-il changer d'employeur?		
Oui à tout moment	17 1547	19,0
Oui en respectant les termes du contrat	7 199	0,8
Difficilement par manque d'opportunités	74 041	8,2
Il est exclu de changer d'employeur	652 230	72,1
Pourquoi l'enfant ne peut-il pas changer d'employeur?		
Son employeur ne le laisserait pas partir	6 779	1,0
Les parents ou le conjoint ne veulent pas	194 650	29,8
L'enfant a toujours travaillé à l'endroit	5 119	0,8
La société est ainsi faite	426 926	65,5
Autres	18 756	2,9

Les principales raisons évoquées par les enfants n'ayant pas la possibilité de changer d'employeur sont les suivantes :

- La société est ainsi faite (65,5% des enfants travailleurs n'ayant pas la possibilité de changer d'employeur),
- Les parents ou le conjoint de l'enfant ne veulent pas que ce dernier change d'employeur (29,8%),
- Manque d'opportunités d'occuper des emplois plus avantageux (8,2%),
- L'employeur de l'enfant ne laisserait pas ce dernier partir (1%).
- L'enfant a toujours travaillé chez cet employeur (0,8%).

4.2.5. Menaces, violences

La violence contre les enfants constitue la dimension la plus visible du travail forcé de ces derniers. Elle est utilisée comme moyen de pression pour contraindre l'enfant. Elle se manifeste sous plusieurs formes (insultes, abus sexuels, rétention de salaire, coups et blessures, privation de la nourriture, critiques continues et répétées, etc.). Notre définition des menaces et violences contre les enfants ne prend pas en compte les menaces et les violences exercées par les parents même si ces derniers sont en travail forcé.

Tableau 16: Ampleur de la privation des menaces et/ou violences chez les enfants travailleurs

Caractéristiques	Enfants travailleurs ayant subi des menaces ou des violences	
	Effectifs	Proportion (%)
Région		
Diffa	62	0,1
Dosso	1208	0,4
Maradi	3689	0,9
Tahoua	2578	1,1
Tillabéri	6083	1,4
Zinder	3450	0,8
Niamey	4449	14,3
Milieu de résidence		
Niamey	4449	14,3
Autres centres urbains	5116	2,2
Rural	11955	0,7
Sexe de l'enfant		
Masculin	13826	1,5
Féminin	7694	0,7
Niveau national	21520	1,1

Au niveau national, la proportion des enfants travailleurs ayant subi des menaces ou des violences dans les circonstances de travail est de 1,1%. Ce phénomène est beaucoup plus répandu à Niamey où il affecte 14,3% d'enfants. Toutes les autres régions enregistrent une proportion inférieure à la moyenne nationale (exception faite pour Tillabéri et Tahoua avec respectivement 1,4% et 1,1%).

Quand on considère le milieu de résidence, on s'aperçoit que les enfants victimes de la violence au travail vivent majoritairement en milieu urbain (14,3% à Niamey et 2,2% aux autres centres urbains contre 0,7% en milieu rural).

Par ailleurs, les garçons sont proportionnellement plus nombreux que les filles à subir les violences ou menaces en milieu de travail (1,5% contre 0,7%).

4.3. Conditions de travail des enfants en travail forcé (comparaison avec les autres enfants travailleurs)

4.3.1. Quantité de travail

Si le travail des enfants, dans son ensemble, semble être hors contrôle de toutes les législations en vigueur, il convient de reconnaître que c'est le travail

forcé qui présente la dimension la plus dangereuse. En effet, la durée médiane de travail est de 14 heures par jour chez les enfants en situation de travail forcé contre 12 heures chez les autres enfants alors que les deux catégories d'enfants travailleurs ont pratiquement la même durée moyenne de « contrat ou autre modalité » de travail qui est d'environ 10,7 mois. Toutefois, le travail à durée limitée est plus fréquent chez les enfants en situation de travail forcé que chez les autres enfants travailleurs (63,3% contre 52,7%). A l'inverse, travail à durée illimitée est nettement plus répandu chez les enfants qui ne sont pas en travail forcé (19,9% contre 1,8% pour les enfants en travail forcé).

Tableau 17: Comparaison de la quantité de travail entre les enfants en travail force et les autres enfants travailleurs

	Enfants en situation de travail forcé (%)	Autres enfants travailleurs (%)	Ensemble (%)
Nombre médian d'heures de travail par jour	14	12	12
Durée moyenne de travail (mois)	10,7	10,69	10,69
Durée de travail limitée	63,3	52,7	42,3
Durée de travail illimitée	1,8	19,9	43,8
Ne connaît pas la durée de travail	34,8	27,4	13,8

En outre plus d'un tiers des enfants en travail forcé (34,8%) n'ont aucune idée de la durée de leur travail. Ce qui témoigne que le travail forcé s'exerce le plus souvent sur les bases illégales voire clandestines.

4.3.2. Salaire

Dans l'ensemble plus de huit enfants travailleurs sur dix (84,1%) n'ont aucun salaire précis. Néanmoins, il existe des enfants travailleurs qui sont payés en nature (1,3%) ou en espèces (13,6%). Ils gagnent en moyenne un revenu mensuel de 25990 FCFA. Ce montant n'est pas loin du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti qui est d'environ 28347 FCFA depuis 2006. En plus, ce salaire moyen est beaucoup plus élevé chez les enfants qui ne sont pas en travail forcé (27560 FCFA) que chez les enfants en travail forcé (7540 FCFA).

Tableau 18: Comparaison des conditions salariales entre les enfants en travail force et les autres enfants travailleurs

	Enfants en situation de travail forcé (%)	Autres enfants travailleurs (%)	Ensemble (%)
Modalité de paiement			
En nature	1,5	0,6	1,3
En espèces	5,1	3,2	13,6
En nature et en espèces	0,6	0,6	0,9
Aucun salaire	92,81	95,6	84,1
L'enfant peut-il jouir du fruit de son travail ?			
Tout	86,0	62,9	88,0
En partie	14,0	30,4	10,4
Rien	0,0	6,6	1,6
Revenu mensuel moyen (FCFA)	7540	27560	27180

Dans leur grande majorité (88%), ils jouissent de la totalité du fruit de leur travail. Certains n'ont ce privilège que partiellement (10,4%)

Conditions de travail

Les enfants travaillent dans des conditions peu orthodoxes. D'abord, en ce qui concerne les modalités de recrutement, on note que plus de huit enfants sur dix (83%) ont été recrutés sur la base de la tradition et 8,8% sur la base d'un accord verbal, il n'existe que 6,3% d'enfants travailleurs qui ont été recrutés sur la base d'un accord écrit.

Plus de la moitié des travailleurs (52,4%) exercent leur travail dans leur domicile familial. Il semble que ces enfants sont victimes d'un comportement inapproprié de la part d'un membre de leur du ménage dans lequel l'enfant vit. La proportion des enfants œuvrant dans différents endroits est plus forte chez les enfants qui ne sont pas en situation de travail forcé que chez ceux qui en sont victimes (17,6% contre 4,6%) Il s'agit probablement des enfants de la rue ou dans la rue. D'autres enfants ont un profil similaire. Il s'agit des enfants dont le lieu de travail est soit la rue ou les étals des marchés. Leur proportion est aussi non négligeable (0,9% des enfants en travail forcé et 7,7% des autres enfants travailleurs).

Tableau 19: Comparaison des conditions de travail entre les enfants en travail force et les autres enfants travailleurs

	Enfants en situation de travail forcé (%)	Autres enfants travailleurs (%)	Ensemble (%)
Où l'enfant exerce-t-il son travail principal ?			
A son domicile familial	73,8	63,6	67,4
Chez l'employeur	3,9	1,0	2,7
Bureau Formel		0,0	2,9
Usine/Atelier	2,4	0,7	1,6
Plantations/ferme/jardin	14,4	7,8	9,7
Construction		0,3	0,9
Mine/Carrière		0,2	0,4
Magasin/Kiosque/Café		0,2	0,5
Différents endroits	4,6	17,6	13,6
Lieu fixe, rue ou étal du marché	0,9	7,7	3,8
Etang/Lac/Fleuve		0,1	0,2
Autres		0,8	1,5
Pour qui travaille l'enfant ?			
Propriétaire terrien	0,1	0,1	0,1
Un particulier	16,8	3,4	8,4
Une entreprise, une organisation, ou une administration	6,6	0,2	5,3
Autre	2,7	10,1	27,7
Modalité de recrutement			
Un accord écrit	1,0	3,3	2,7
Un accord verbal	5,2	13,6	8,8
Tradition	88,3	94,9	83,0
Ne sait pas	5,5	1,2	2,0

Enfin, il faut noter que 55,2% des enfants travailleurs travaillent pour un parent.

4.3.3. Tâches ménagères

En général, on peut dire que quelle que soit la tâche ménagère considérée, les enfants en situation de travail forcé sont proportionnellement plus nombreux à y être affectés (exception faite pour la cuisine et les tâches ménagères non spécifiées dans le tableau).

Tableau 20: Comparaison de l'exercice des tâches ménagères entre les enfants en travail forcé et les autres enfants travailleurs

	Enfants en situation de travail forcé (%)	Autres enfants travailleurs	Ensemble (%)
Aller chercher de l'eau ou ramasser du bois	16,6	12,4	12,6
Faire les courses pour le ménage	96,2	92,2	92,3
Réparer des équipements du ménage	33,3	21,3	21,6
Cuisiner	25,9	27,8	27,7
Nettoyer les ustensiles/la maison	42,6	47,0	46,9
Faire la lessive	61,2	53,6	53,8
Garder des enfants/personnes âgées	39,4	33,4	33,5
Autres tâches ménagères	10,2	18,3	18,1

La proportion des enfants en travail forcé utilisés pour:

- faire des courses pour le ménage est de 96,2% contre 92,2% pour les autres enfants travailleurs,
- aller chercher de l'eau ou ramasser du bois est de 16,6% contre 12,4% pour les autres enfants travailleurs,
- réparer des équipements du ménage 33,3% contre 21,3% pour les autres enfants travailleurs,
- etc.

5. Ménages affectés par le travail forcé

5.1. Ampleur

5.1.1. Profil

Dans cette approche, on dit qu'un ménage est affecté par le travail forcé lorsqu'il existe au moins un membre (enfant ou adulte) de ce ménage qui se trouve en situation de travail forcé si celui-ci est chef de famille, conjoint ou enfant du chef de famille.

A partir de cette définition, au niveau national, il a été identifié 54284 ménages affectés par le travail forcé, soit 2,4% de l'ensemble des ménages. Les ménages dirigés par les hommes sont plus touchés comparativement à ceux dirigés par les femmes (2,5% contre 2,1%).

5.1.2. Répartition géographique

Les ménages affectés par le travail forcé sont proportionnellement plus nombreux dans les régions de Tillabéry (5,0%), de Tahoua (3,2%), Maradi (2,8%) et Diffa (2,6%) avec une proportion supérieure à la moyenne nationale de 2,4%.

Tableau 21: Répartition géographique des ménages affectés par le travail forcé

Caractéristiques	Ménages affectés par le travail forcé	
	Effectifs	Proportion (%)
Région		
Agadez urbain	0	0,0%
Diffa	2035	2,6%
Dosso	5572	2,2%
Maradi	12131	2,8%
Tahoua	13330	3,2%
Tillabéri	16761	5,0%
Zinder	2113	0,4%
Niamey	2342	1,2%
Milieu de résidence		
Autres centres urbains	3981	1,0%
Niamey	2342	1,2%
Rural	47961	2,9%
Sexe du chef de ménage		
Masculin	48010	2,5%
Féminin	6274	2,1%
Niveau national	54284	2,4%

A l'inverse, dans la région de Zinder (0,4%) tout comme dans la communauté urbaine de Niamey (1,2%), la proportion des ménages affectés par le travail forcé est relativement faible. Notons enfin qu'aucun ménage de la région urbaine d'Agadez n'est affecté par le travail forcé.

En termes de milieu de résidence, on observe que les ménages ruraux sont plus affectés par le travail forcé (2,9% contre 1,2% à Niamey et 1,0% dans les autres centres urbains).

5.1.3. Répartition des ménages affectés par le travail forcé selon le secteur d'activité du chef de ménage

La proportion des ménages affectés par le travail forcé est plus élevée parmi les ménages dont le chef est employé dans les ménages employeurs (6,4%), ensuite viennent les ménages dont le chef travaille dans le secteur agricole (3,8%) puis dans le secteur de construction (2,9%).

Tableau 22: Répartition des ménages affectés par le travail forcé par secteur d'activités du chef de ménage

Secteur d'activités	Ménages affectés par le travail forcé	
	Effectifs	Pourcentage valide (%)
Agriculture/élevage	15365	3,8
Mine	0	0,0
Production	669	0,4
Eau/Électricité	0	0,0
Construction	3246	2,9
Commerce	10206	2,1
Restaurant/hôtel	950	1,4
Transport	1320	1,9
Service	381	1,4
Administration	0	0,0
Éducation	0	0,0
Santé	0	0,0
Ménage en tant qu'employeur	8535	6,4
Autres	8081	2,7
Non renseigné	5531	-
Niveau national	54284	2,5

En fait, le travail forcé serait souvent dicté par les conditions économiques familiales et fait partie intégrante des stratégies de survie. En effet, les travaux familiaux sont fortement dominés par des activités informelles à petites échelles (sans aucun employé ou n'employant que très peu de main-d'œuvre). Aussi, ces activités visent-elles principalement à pourvoir d'emplois et de revenus à ceux qui les mènent et leurs familles.

5.2. Caractéristiques démo- économiques des ménages en travail forcé

5.2.1. Comparaison avec les ménages pas en travail forcé

En termes de possession de bétail, il n'existe pas de fortes disparités entre les ménages affectés par le travail forcé et ceux qui ne le sont pas (exception faite pour la chèvre dont le nombre moyen est de 0,04 et 0,15 respectivement pour les ménages non affectés et pour les ménages affectés par le travail forcé).

Tableau 23: Comparaison entre les caractéristiques des ménages affectés par le travail forcé et celles des autres ménages.

	Ménages non affectés par le travail forcé	Ménages affectés par le travail forcé	Ensemble
Revenu moyen mensuel (FCFA)	51939	26164	51301
Dépenses mensuelles moyennes (FCFA)	35264	25451	35024
Nombre moyen des chèvres	0,04	0,15	0,05
Nombre moyen des brebis	0,02	0,03	0,02
Nombre moyen des boucs	0,12	0,11	0,12
Nombre moyen des béliers	0,41	0,39	0,41
Nombre moyen des champs	2,33	2,93	2,35
Nombre moyen des pièces occupées dans le ménage	2,43	2,84	2,44
Taille moyenne du ménage	5,47	6,84	5,50
Nombre moyen de jardins	1,21	1,07	1,20

Par contre, l'analyse selon les conditions de vie indique les ménages affectés par le travail forcé sont essentiellement ceux dont le revenu moyen et les dépenses moyennes sont plus faibles. Ce qui insinue l'existence d'une interrelation entre le travail forcé et les conditions économiques familiales.

Par ailleurs, les ménages dont au moins un membre est soumis au travail forcé sont de taille relativement plus élevée (6,84 personnes) comparativement aux autres ménages (5,47 personnes).

5.2.2. Habitation

Il ressort du tableau ci-après que près de la moitié des ménages (46,0%) sont propriétaires sans titre foncier ni acte de cession de leur habitat. Ce statut d'occupation est encore plus fréquent dans les ménages affectés par le travail forcé (70,4% contre 45,4% pour les ménages non affectés). En plus, près d'un quart (24,1%) des ménages sont copropriétaires de leur habitat ou vivent dans des maisons familiales. Ce statut d'occupation est plus fréquent chez les ménages non affectés par le travail forcé (24,3% contre 14,8% pour les ménages affectés par le travail forcé).

Tableau 24: Comparaison entre les ménages affectés par le travail forcé et les autres ménages en termes d'habitat

Caractéristiques	Ménages non affectés par le travail forcé (%)	Ménages affectés par le travail forcé (%)	Ensemble (%)
Statut d'occupation			
Propriétaire titre foncier ou acte de cession	13,3	5,1	13,1
Propriétaire sans titre foncier ou acte cession	45,4	70,4	46,0
Copropriétaire/familiale	24,3	14,8	24,1
Locataire	8,9	3,3	8,8
Location vente	0,4	0,0	0,3
Logé gratuitement	7,6	6,3	7,6
Autres	0,1	0,0	0,1
Type d'habitat			
Appartement	0,8	0,9	0,8
Maison individuelle	88,4	95,0	88,6
Maison de type moderne	5,8	3,3	5,8
Chambre	1,3	0,0	1,3
Célibatérium	3,6	0,8	3,5
Studio	0,0	0,0	0,0
Autres	0,1	0,0	0,1
Principale source d'approvisionnement en eau			
robinet dans la concession	11,1	3,1	10,9
borne fontaine/ robinet hors concession	28,1	27,3	28,1
puits ouvert dans logement	0,8		0,7
puits ouvert dans concession/cour	1,5	19,1	1,9
puits ouvert ailleurs	37,3	37,7	37,3
puits couvert dans concession	0,8		0,8
puits couvert dans cour/concession	0,1		0,1
puits couvert protégé ailleurs	8,3	9,9	8,4
forage	8,8	1,6	8,6
eau en bouteille	0,0		0,0
mini AEP	1,0		1,0
eau de source non aménagée	0,1	1,4	0,1
fleuve/rivière/lac/barrage/eau de pluie	1,6		1,6
autres	0,5		0,5
Type de toilettes			
A l'intérieur de la maison et exclusive	3,9	0,5	3,8
A l'intérieur de la maison et partagée	1,9	1,5	1,8
A l'extérieur de la maison et exclusive	6,5	18,4	6,8

A l'extérieur de la maison et partagée	3,5	12,3	3,8
Pas disponible	84,2	67,1	83,8
Surface totale de l'habitat			
Moins de 20 m ²	11,2	10,4	11,2
20 à 39 m ²	11,7	8,2	11,6
40 à 69 m ²	14,1	3,8	13,8
70 à 99 m ²	16,5	22,7	16,6
Plus de 100 m ²	46,5	54,9	46,7

Quand on considère le type d'habitat, on observe qu'un peu moins de neuf ménages sur dix (88,6%) habitent dans des maisons individuelles. Cette proportion est de 95% pour les ménages affectés par le travail forcé contre 88,4% pour les autres ménages. Cela s'explique par le fait que les habitats les plus fréquents au Niger (surtout en milieu rural) sont les maisons en banco et/ou en paille. En plus, ces habitats ne disposent des lieux d'aisance adéquats (plus de huit ménages sur dix (83,8%) n'ont aucune forme de toilettes à leur sein). Leurs membres satisfont leurs besoins le plus souvent en brousse ou dans la nature. Par ailleurs, il a été constaté que les ménages affectés par le travail forcé occupent les habitats les plus espacés (54,9% vivent dans des habitats dont la surface est de plus de 100m² et 22,7% dans des habitats de 70 à 99 m²) puisqu'ils sont en général localisés dans des endroits où l'habitat ne constitue pas un problème majeur (milieu rural, banlieues des centres urbains, etc.). Ces proportions sont respectivement de 46,5% et 16,5% pour les autres ménages.

6. Impact du travail forcé sur la scolarité et la santé des enfants

L'éducation et la santé sont au cœur de la problématique du travail des enfants. Les pires formes de travail des enfants se réfèrent essentiellement aux conséquences du travail sur l'éducation et la santé des enfants. Il est donc capital de s'interroger sur l'impact du travail des enfants en général et leur travail forcé en particulier sur leur éducation et leur santé. Mais avant tout cela, il est important de dire un mot sur les caractéristiques démographiques et économiques des ménages où vivent les enfants en travail forcé.

6.1. Caractéristiques économiques des ménages dans lesquels il y a des enfants en travail forcé

Dans l'ensemble, près de la moitié des ménages (46%) vivent dans leur propre maison mais sans toutefois de titre foncier ou d'acte de cession. Parmi les ménages affectés par le travail forcé 70,9% sont dans cette situation contre 45,7% dans le rang des ménages non affectés.

D'autre part 94,3% des ménages affectés par le travail forcé ont comme type d'habitat des maisons individuelles. Leur source d'approvisionnement en eau reste en grande partie des puits ouverts hors de leur concession.

Les résultats révèlent également que 71,3% des ménages affectés par le travail forcé n'ont pas un dispositif adéquat de toilette.

Tableau 25: Comparaison entre les caractéristiques des ménages affectés par le travail forcé des enfants et celles des autres ménages.

Caractéristiques	Ménages non affectés par le travail forcé des enfants (%)	Ménages affectés par le travail forcé des enfants (%)	Ensemble (%)
Statut d'occupation			
Propriétaire titre foncier/acte de cession	13,3	3,2	13,1
Propriétaire sans titre foncier/acte cession	45,7	70,9	46,0
Copropriétaire/familiale	24,2	16,2	24,1
Locataire	8,8	4,0	8,8
Location vente	0,4	0,0	0,3
Logé gratuitement	7,6	5,8	7,6
Autre	0,1	0,0	0,1
Type d'habitat			
Appartement	0,8	0,0	0,8
Maison individuelle	88,5	94,3	88,6
Maison de type moderne	5,8	5,7	5,8
Chambre	1,3	0,0	1,3
Célibatérium	3,6	0,0	3,5
Studio	0,0	0,0	0,0
Autre	0,1	0,0	0,1
Principale source d'approvisionnement en eau			
robinet dans la concession	11,0	3,4	10,9
borne fontaine/ robinet hors concession	28,2	20,1	28,1
puits ouvert dans logement	0,7	0,0	0,7
puits ouvert dans concession/cour	1,7	18,0	1,9
puits ouvert	37,2	51,1	37,3
puits couvert dans concession	0,8	0,0	0,8
puits couvert dans cour/concession	0,1	0,0	0,1
puits couvert protégé ailleurs	8,4	7,4	8,4
forage	8,7	0,0	8,6
eau en bouteille	0,0	0,0	0,0
mini aep	1,0	0,0	1,0
eau de source non aménagée	0,1	0,0	0,1
fleuve/rivière/lac/barrage/eau de pluie	1,6	0,0	1,6
autres	0,5	0,0	0,5
Type de toilettes			
A l'intérieur de la maison et exclusive	3,8	1,1	3,8
A l'intérieur de la maison et partagée	1,8	2,0	1,8

A l'extérieur de la maison et exclusive	6,7	19,2	6,8
A l'extérieur de la maison et partagée	3,7	6,4	3,8
Pas disponible	83,9	71,3	83,8
Surface totale de l'habitat			
Moins de 20 m2	11,2	16,5	11,2
20 à 39 m2	11,6	5,4	11,6
40 à 69 m2	14,0	1,9	13,8
70 à 99 m2	16,6	19,6	16,6
Plus de 100 m2	46,6	56,5	46,7
Revenu moyen mensuel (FCFA)	51571	29469	51301
Dépenses mensuelles moyennes (FCFA)	35120	27179	35024

Le revenu (toute source confondue) mensuel des ménages affectés par le travail forcé est estimé à 29469 F cfa, soit 353 628 F CFA par an.

Quant aux dépenses mensuelles, elles s'élèvent à 27 179 F CFA soit 326 148 F CFA par an.

6.2. Travail et éducation

A partir du tableau ci-dessus, on observe que près de neuf enfants travailleurs sur dix (88%) n'ont aucun niveau ou ne sont pas inscrits dans l'éducation formelle.

Tableau 26: Education et travail des enfants

Variables d'éducation	Enfants en travail forcé (%)	Autres enfants travailleurs (%)	Ensemble (%)
Quel est votre niveau d'éducation actuel?			
Préscolaire	1,6	0,3	0,3
Primaire	26,5	37,3	37,0
Collège	6,7	3,6	3,7
Programme non standard		0,2	0,2
Non défini	65,2	58,6	58,8
Quel est votre niveau d'éducation le plus haut ?			
Préscolaire		0,1	0,1
Primaire	15,9	9,9	10,0
Collège	0,7	1,8	1,8
Programme non standard		0,1	0,1
Aucun ou autres	83,4	88,1	88,0
Quel est votre diplôme le plus élevé ?			
CEPE/CFEPD	22,2	40,4	39,7
BEPC/CAP	1,4	2,9	2,8
BAC		0,8	0,8
AUTRE		4,8	4,6
NE SAIT PAS		7,5	7,2
AUCUN	76,4	43,6	44,9
Quel diplôme préparez-vous actuellement ?			
CEPE/CFEPD	1,6	0,3	0,3
BEPC/CAP	26,5	37,3	37,0
BAC	6,7	3,6	3,7
LICENCE		0,2	0,2
Aucun ou autres	65,2	58,6	58,8

Cette proportion est de 83,4% chez les enfants en travail forcé contre 88,1% chez les autres enfants travailleurs. Dans leur majorité, ils ont abandonné le banc de l'école dans la mesure où près de trois enfants travailleurs sur cinq (58,8%) disent qu'ils ne préparent aucun diplôme actuellement. Cette proportion est encore plus élevée chez les enfants victimes du travail forcé (65,2%) comparativement aux autres enfants travailleurs (58,6%).

Plus de huit enfants travailleurs sur dix (84,6%) n'ont au plus qu'un diplôme élémentaire (CEPE ou CFEPD).

6.3. Tâches ménagères et fréquentation scolaire

Malgré leur bas âge, les enfants travailleurs sont utilisés dans pratiquement toutes les tâches ménagères. Mais, les principales tâches ménagères auxquelles ils sont affectés:

- Faire les courses pour le ménage (86,5%),
- Faire la lessive (44%)
- Nettoyer les ustensiles (34, 2%),
- Garder les enfants ou les personnes âgées (26,8%)
- Réparer des équipements du ménage (15,4),
- Cuisiner (15,2%)
- Chercher de l'eau ou ramasser du bois (13,3%)

Tableau 27: Tâches ménagères et fréquentation scolaire

Activités économiques ou tâches ménagères	Proportion (%) des enfants fréquentant l'école
Travail agricole	2,3
Aller à la pêche ou à la chasse	5,1
Garder les enfants ou les personnes âgées	26,8
Faire la lessive	44,0
Nettoyer les ustensiles	34,2
Cuisiner	15,2
Réparer des équipements	15,4
Faire les courses pour le ménage	86,5
Chercher de l'eau ou ramasser du bois	13,3
Produire un article pour le ménage	2,7
Constructions ou réparations importantes	0,6
Exercer un travail domestique rémunéré	0,1
Autres tâches ménagères	12,2

6.4. Activités économiques et fréquentation scolaire

Fondamentalement, le travail des enfants s'explique par la conception utilitariste des enfants très répandue en Afrique selon laquelle les enfants sont

perçus comme un véritable investissement car non seulement ils sont une force de travail d'appoint dont la contribution à la survie familiale est importante, mais aussi et surtout une forme de sécurité sociale pour les parents dans leurs vieux jours. Ce qui crée une opposition radicale entre les intérêts immédiats des parents (liés à la question de survie) et les intérêts à long terme des enfants (opportunités que leur éducation et leur développement harmonieux leur offrirait). Toujours est-il que la question sous-jacente est la pauvreté des masses qui sévit même dans ses manifestations les plus explicites (insécurité alimentaire, incapacité de prendre en charge ses propres besoins vitaux comme les soins de santé, l'éducation des enfants, etc.).

Tableau 28: Activités économiques et fréquentation scolaire

Où avez vous exercé votre travail principal la semaine dernière ?	
Au domicile familial	35,2
Chez l'employeur	0,4
Bureau formel	0,2
Usine/Atelier	0,6
Plantation/ferme/jardin	9,5
Chantier de construction	0,3
Mine/carrier	0,2
Magasin/kiosque/café	0,2
Différents endroits	21,7
Etal fixe ou ambulancier	9,6
Etang/lac/fleuve	4,7
Autre	14,0
Quel est votre statut dans votre travail principal ?	
Employé	2,2
Travailleur à son compte	4,8
Employeur	0,5
Membre de coopérative de producteurs	0,5
Travailleur familial non rémunéré	89,5
Travailleur sans salaire pour une tierce	2,5
Pourquoi travaillez-vous principalement?	
Pour compléter le revenu familial	15,9
Pour nourrir ma famille	2,0
Pour aider à payer la dette familiale	2,6
Pour aider dans l'entreprise familiale	40,3
Pour apprendre un métier	16,6
Education considérée comme inutile	0,3
Ecole trop éloignée	0,1
Ne peut pas payer les frais de scolarité	0,1
Pas intéressé par les études	
Pour remplacer temporairement quelqu'un	7,1

C'est ainsi qu'on remarque que les principales raisons évoquées par les enfants eux-mêmes quant à leur travail sont liées à la famille. En effet, plus de deux enfants travailleurs sur cinq (40,3%) travaillent pour contribuer à l'entreprise familiale et 15,9% pour compléter le revenu familial. En outre, près

de neuf enfants travailleurs sur dix (89,5%) effectuent un travail familial non rémunéré. Dans 35,2% des cas, ce travail s'exerce au domicile familial.

D'autres enfants travailleurs, dont la proportion est non négligeable (16,6%), sont par contre intéressés par l'apprentissage d'un métier qu'ils valoriseront à l'âge adulte.

6.5. Travail des enfants et fréquentation scolaire

Près de trois enfants travailleurs sur cinq (58,8%) ne fréquentent plus l'école. Cette proportion est plus forte chez les enfants victimes de travail forcé (65,2%) comparativement aux autres enfants travailleurs (58,6%). De même, lors du passage des agents enquêteurs, un peu plus de deux enfants travailleurs sur cinq (41,2%) cumulent les activités scolaires et les activités « professionnelles ». Les enfants en situation de travail forcé sont proportionnellement moins nombreux à être dans cette situation (34,8% contre 41,4% pour les autres enfants travailleurs).

Tableau 29: Travail forcé des enfants et fréquentation scolaire

Caractéristiques	Enfants en travail forcé (%)	Autres enfants travailleurs (%)	Ensemble (%)
Etes-vous allé à l'école ?			
Oui	26,4	19,8	20,1
Non	73,6	80,2	79,9
Allez-vous actuellement à l'école ?			
Oui	34,8	41,4	41,2
Non	65,2	58,6	58,8

Par ailleurs, il faut noter que huit enfants travailleurs sur dix (79,9%) n'ont jamais été à l'école

6.6. Raisons évoquées pour expliquer le manque de fréquentation scolaire

Les principales raisons pour lesquelles les enfants travailleurs ne fréquentent plus l'école sont :

- Le bas âge (10,7% dans l'ensemble ; 12,6% pour les enfants en situation de travail forcé et 10,6% pour les autres enfants travailleurs),
- L'éducation est considérée comme inutile (17,2% dans l'ensemble ; 17,8% pour les enfants en travail forcé et 17,2% pour les autres enfants travailleurs),
- L'éloignement ou l'inexistence de l'école (17,2% pour l'ensemble des enfants travailleurs ; 5% pour les enfants victimes de travail forcé et 17,6% pour les autres enfants travailleurs),
- Fréquentation de l'école coranique (8,8% pour l'ensemble des enfants travailleurs ; 7,8% pour les enfants en travail forcé et 8,8% pour les autres enfants travailleurs),

- Aider aux tâches ménagères (11,9% pour l'ensemble des enfants travailleurs ; 23,7% pour les enfants en situation de travail forcé et 11,6% pour les autres enfants travailleurs).

Tableau 30: Raisons évoquées pour expliquer le manqué de fréquentation scolaire par les enfants travailleurs

Pourquoi n'êtes-vous jamais allé à l'école ?	Enfants en travail forcé (%)	Autres enfants travailleurs (%)	Ensemble (%)
Trop jeune	12,6	10,6	10,7
Handicap/maladie	10,2	2,2	2,4
Pas d'école/trop éloignée	5,0	17,6	17,2
Ne peut pas payer les frais de scolarité	0,0	0,2	0,2
Famille ne permet pas la scolarisation	1,3	4,5	4,4
La personne n'autorise pas	2,2	0,3	0,3
Pas intéressé par les études	7,5	6,4	6,5
Education considérée comme inutile	17,8	17,2	17,2
Insécurité à l'école	2,1	0,5	0,5
Apprendre un métier	0,0	3,1	3,0
Nomadisme des parents	0,0	0,9	0,9
Avoir une activité rémunérée	0,0	0,8	0,8
Travail non rémunéré dans l'entreprise	0,0	1,8	1,7
Fréquente l'école coranique	7,8	8,8	8,8
Aider aux tâches ménagères	23,7	11,6	11,9
Autres raisons	9,9	13,6	13,5

Ce qui est étonnant, c'est la précocité de l'entrée des enfants dans les activités « professionnelles ». En effet, 10,7% des enfants travailleurs sont déjà économiquement actifs avant d'avoir l'âge requis pour être scolarisés !

Enfin, il faut noter que suite aux problèmes d'emploi que le Niger a longtemps connus, certains enfants pensent que l'école ne présente pas d'opportunités meilleures au point où 17,2% des enfants la considèrent comme inutile.

6.7. Distorsions entre le niveau scolaire et l'âge des enfants astreints à un travail forcé

Les données issues de l'enquête nationale sur la traite des personnes réalisée en 2005 par l'Association Nationale pour la Défense des Droits de l'Homme (ANDDH) montrent que les enfants économiquement actifs ont en général un âge très bas. Elles situent leur âge moyen à un peu plus de 10 ans.

Selon les données de l'enquête nationale sur le travail des enfants de 2008, près de neuf enfants soumis au travail forcé sur dix (86,5%) n'ont jamais été à l'école et dans leur quasi-totalité (94,2%) sont entrés dans le monde du travail avant l'âge de 10 ans.

Tableau 31: Distorsions entre le niveau scolaire et l'âge des enfants astreints au travail forcé

	Age de l'enfant (années)						Total	
	Moins de 10 ans		10 et 12 ans		13 et 17 ans			
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Niveau scolaire actuel								
Préscolaire	307	0,6	0		0		307	0,2
Primaire	17610	35,9	32723	48,7	8995	21,9	59328	37,7
Collège	0		480	0,7	2894	7,0	3374	2,1
Programme non standard	0		649	1,0	0		649	0,4
Aucun	31092	63,4	33300	49,6	29248	71,1	93640	59,5
Total	49009	100	67152	100	41137	100	157298	100
Niveau scolaire le plus élevé								
Primaire	2822	5,8	8931	13,3	8457	20,6	20210	12,8
Collège	0		0		409	1,0	409	0,3
Programme non standard	0		649	1,0	0		649	0,4
Aucun	46188	94,2	57573	85,7	32272	78,4	136033	86,5
Total	49010	100	67153	100	41138	100	157301	100

Quand on s'intéresse au niveau scolaire actuel, on constate qu'environ deux enfants astreints au travail forcé sur cinq (59,5%) sont analphabètes. En outre, plus d'un tiers des enfants en travail forcé (35,9%) ayant un niveau primaire ont quitté l'école avant l'âge de 10 ans.

6.8. Travail des enfants et abandons scolaires

Les enfants travailleurs sont majoritairement non instruits. Ceux d'entre eux qui sont allés à l'école abandonnent cette dernière généralement très tôt. En effet, près de trois enfants travailleurs sur dix ayant fréquenté l'école (29,6%) ont abandonné l'école avant l'âge de 10 ans et environ deux tiers d'entre eux (63,3%) ont abandonné l'école au plus à l'âge de 12 ans.

Ces abandons interviennent généralement à la suite des mauvais résultats scolaires (dans 68% des cas).

On note également des cas d'abandons partiels de l'école. En effet ; 23,3% des enfants cumulant le travail et les activités scolaires ont reconnu avoir manqué des jours d'école au courant la semaine précédant le passage des agents enquêteurs. La proportion d'enfants écoliers et travailleurs ayant manqué des jours d'école varie avec le nombre de jours manqués de 7,8% pour ceux qui ont manqué quatre jours à 29,4% pour ceux qui ont manqué un seul jour.

Tableau 32: Travail forcé des enfants et abandons scolaires

	Enfants en travail forcé (%)	Autres enfants travailleurs (%)	Ensemble (%)
A quel âge avez-vous quitté l'école?			
Avant l'âge de 10 ans	39,8	29,2	29,6
Entre l'âge de 10 et 12 ans	43,8	33,2	33,7
A un âge supérieur à 12 ans	16,4	37,6	36,7
Pour quelle raison avez-vous abandonné l'école?			
Trop âgé	0,0	0,2	0,1
Handicap/maladie	0,0	6,8	6,5
Pas d'école/trop éloignée	0,0	0,6	0,6
Ne peut pas payer les frais	0,0	0,8	0,8
Famille ne m'autorise pas	0,0	1,7	1,7
La personne m'a retiré de l'école	11,1		0,5
Mauvais résultats scolaires	56,1	68,6	68,0
Education est inutile	0,0	2,3	2,2
Insécurité à l'école	0,0	1,0	1,0
Fréquente l'école coranique	5,3	1,3	1,5
Mariage précoce	0,0	2,3	2,2
Apprendre un métier	0,0	1,1	1,0
Travailler en tant que salarié	0,0	1,6	1,6
Aider aux tâches ménagères	0,0	2,5	2,4
Avez-vous manqué des jours d'école?			
Oui	15,5	23,4	23,3
Non	84,5	76,6	76,7
Combien de jours avez vous manqué l'école la semaine dernière ?			
1	70,6	28,7	29,4
2	0,0	26,8	26,4
3	29,4	22,3	22,4
4	0,0	7,9	7,8
5	0,0	14,3	14,0
Pourquoi avez-vous manqué l'école ?			
Absence de l'enseignant	48,3	69,9	69,6
Mauvais temps	0,0	0,9	0,9
Evenements familiaux	0,0	2,6	2,6
Aider dans l'entreprise familial	0,0	1,6	1,5
Aider aux taches ménagères à la maison	22,3	1,5	1,9
Travailler en dehors de l'entreprise familiale	0,0	0,5	0,5
Maladie/handicap/accident	29,4	9,9	10,2
Retenue par l'employeur	0,0	0,4	0,4
Autre	0,0	12,6	12,4

La raison évoquée est l'absence de l'enseignant dans près de sept cas sur dix (69,6%). A cela, il faut ajouter, particulièrement pour les enfants en situation

de travail forcé, des cas de maladie, d'handicap ou d'accident (29,4%), conséquence probable de leurs conditions de travail.

6.9. Travail et santé des enfants

Il est généralement admis que les enfants travailleurs partagent plusieurs traits communs : i) ils souffrent des violences psychologiques dues, d'une part, au déficit affectif et à la perte de l'estime de soi ; et, d'autre part, aux stigmatisations et discriminations ; ii) ils sont plus corvéables et moins revendicatifs ; iii) ils sont exposés à de nombreux problèmes de physique ou mentale ; iv) la lenteur, le manque de coopération ou la mauvaise exécution des consignes de travail leur occasionnent des violences (coups, blessures, etc.) ou d'autres types de punition ; etc.^{‡‡}.

Dès lors la relation entre le travail des enfants et leur situation sanitaire est évidente. A la lumière du tableau ci-après, on observe que les enfants travailleurs affrontent pratiquement les mêmes conditions de travail que les adultes. Ils font face à plusieurs types de risques – inhalation des poussières, fumées ou vapeur (35,5%) ; port des charges lourdes (24,5%) ; utilisation des outils dangereux ; exposition aux températures extrêmes (8,9%) ; etc.

Les pires formes du travail des enfants

Elles regroupent les « travaux domestiques extrêmement dangereux pour l'enfant qui les exécute, par la nature même des tâches qui lui sont assignées, les conditions dans lesquelles ils s'exercent, leur pénibilité physique et psychologique, ou en raison des sévices sexuels qui lui sont infligés ; les pratiques proches de l'esclavage telles que la servitude pour dettes ou le travail forcé et le travail domestique d'enfants ayant fait l'objet de traite ». Il ressort de cette définition que les formes sévères de travail comprennent essentiellement les « travaux dangereux » et les « travaux intrinsèquement pires ». Alors que les premiers sont interdits à cause des conditions dans lesquelles ils s'exercent, l'interdiction de seconds est liée à leur nature même. A titre d'exemple, les travaux exercés par les enfants dans les constructions et les mines ainsi que les travaux les exposant à l'inhalation des odeurs nocives sont dangereux tandis que l'utilisation des enfants dans le trafic des drogues est intrinsèquement pire.

Source : Institut National de la Statistique (INS) du Niger (2008), « Analyse de la situation de la femme et de l'enfant au Niger », Niamey.

Ces conditions leur occasionnent de nombreuses maladies ou autres problèmes sanitaires auxquels la notion des pires formes de travail des enfants fait allusion. Les problèmes les plus fréquemment rencontrés sont : la fatigue extrême (20,2%), les blessures superficielles (14,7%) et la fièvre (12,1%).

^{‡‡} Voir rapport sur l'analyse de la situation de la femme et de l'enfant au Niger de 2008.

Tableau 33: Travail et santé des enfants

Variables sanitaires	Enfants en travail forcé (%)	Autres enfants travailleurs (%)	Ensemble (%)
Coups ou blessures	23,4	7,5	8,7
Privations de nourriture ou de salaire	7,6	3,2	3,5
Insultes répétées	60,5	22,2	25,1
Critiques et agressivités continuelles	36,2	14,9	16,5
Exposition aux explosives	0,2	0,4	0,4
Exposition aux produits chimiques	0,5	0,7	0,7
Autres objets nuisibles à la santé	1,7	2,6	2,5
Ventilation insuffisante	1,0	0,6	0,6
Lieu de travail trop sombre	1,8	0,9	1,0
Travail en hauteur	5,2	1,8	2,1
Travail dans l'eau	4,4	3,0	3,1
Travail souterrain	3,6	2,0	2,2
Utilisation des outils dangereux	12,6	9,3	9,5
Exposition aux températures extrêmes	17,2	8,2	8,9
Bruit élevé ou vibrations	4,0	2,9	3,0
Feu, gaz ou flammes	15,5	8,9	9,4
Poussières, fumées ou vapeur	37,0	35,4	35,5
Utilisation des machines	12,8	5,2	5,8
Porter des charges lourdes	44,1	22,9	24,5
Fatigue extrême	32,5	19,1	20,2
Fièvre	20,5	11,4	12,1
Problèmes digestifs	5,5	2,1	2,3
Problèmes de peau	5,9	1,5	1,9
Problèmes de vision	4,3	0,8	1,1
Problèmes respiratoires	4,2	0,5	0,8
Brûlures ou lésions	2,3	0,8	0,9
Luxations, entorses ou hématomes	4,2	0,8	1,1
Fractures	3,3	0,5	0,7
Blessures superficielles	22,5	14,0	14,7

Il aussi noter que les enfants travailleurs subissent couramment des actes de violence dans les circonstances de travail. Ces actes de violences prennent souvent des formes verbales – insultes répétées (25,1%), critiques et agressivités continuelles (16,5%), etc. – ou des formes physiques notamment les coups et blessures (8,7%). Quelquefois, des privations de nourriture ou de salaire sont envisagées comme punition contre les enfants (3,5%).

Notons que les enfants en situation de travail forcé sont les plus touchés par ces problèmes. A titre illustratif, on peut relever que 60,5% des enfants en situation de travail forcé ont été victimes des insultes répétées contre 22,2% pour les autres enfants travailleurs.

7. Facteurs explicatifs du travail forcé des enfants

Ici, on se propose d'explorer les facteurs qui expliquent le fait que certains ménages sont affectés par le travail forcé. Pour cela, il a été défini une

variable binaire qui prend la valeur 1 si un ménage est affecté par le travail forcé et de 0 sinon. Cette variable a l'avantage de capter toutes les dimensions du travail forcé car elle prend en compte à la fois le travail forcé des enfants et celui des adultes.

Tableau 34: Récapitulatifs des résultats de l'estimation

Variables	Modalités	Coefficient	Significativité	ODD RATIO
Branche d'activités	Agriculture, élevage	-2,628	0,000**	0,072
	Production	-18,499	0,943	0,000
	Construction	-1,862	0,000**	0,155
	Commerce	-17,992	0,936	0,000
	Hôtel/restaurant	-18,186	0,970	0,000
	Transport	-4,074	0,998	0,017
	Service	10,579	,998	39290,223
	Education	-16,763	0,992	0,000
	Autres	-3,831	0,000**	0,022
	Ménages en tant qu'employeur	Référence	Référence	Référence
Niveau d'instruction	Primaire	-0,144	0,000**	0,866
	Secondaire/Collège	-16,949	0,968	0,000
	Programmes non standard	-14,112	0,994	0,000
	Aucun	Référence	Référence	Référence
Milieu de résidence	Centres urbains sauf Niamey	1,234	0,000**	3,435
	Rural	Référence	Référence	Référence
Le ménage a-t-il été Confronté à un problème ?	Oui	0,204	0,000**	1,226
	Non	Référence	Référence	Référence
Sexe du chef de ménage	Masculin	Référence	Référence	Référence
	Féminin	0,889	0,000**	2,433
Taille du ménage	Taille du ménage	0,165	0,000**	1,179
Votre ménage a-t-il déménagé ?	Oui	1,063	0,000**	2,896
	Non	Référence	Référence	Référence
Des membres de votre ménage ont-ils un crédit ?	Oui	-0,987	0,000**	0,373
	Non	Référence	Référence	Référence
Exercez-vous un travail domestique ?	Oui	2,033	0,000**	7,639
	Non	Référence	Référence	Référence
Dépenses mensuelles moyennes	Dépenses mensuelles moyennes	-0,021	0,000**	0,980

(**) = *Significative à 1%*.

Ainsi, pour compléter les analyses précédentes, on se propose de spécifier un modèle LOGIT binaire en considérant cette variable (la variable binaire précédemment définie) comme étant la variable dépendante (à expliquer). On utilisera comme variables explicatives, les variables n'ayant pas participé à la construction de la variable à expliquer et présentant un intérêt particulier. Il s'agit en particulier de la branche d'activité (dans la mesure où le travail dans certaines branches d'activités est intrinsèquement pire surtout en ce qui concerne les enfants), le niveau d'instruction (dans la mesure où il est largement admis que l'école est une alternative crédible au travail des enfants), etc.

Les variables qualitatives du modèle seront orthogonalisées à l'aide de l'algorithme de Hilbert. Le choix de la modalité de référence est fait de façon raisonnée et est indiqué dans le tableau ci-dessus récapitulant les résultats.

En se basant sur le test de Khi-deux, on remarque que le modèle est globalement significatif même au risque de 1% indiquant ainsi qu'une part importante de la variabilité de la variable dépendante a été cernée. Les tests sur les coefficients associés aux variables prises individuellement ont été résumés dans le tableau ci-dessus. Précisons que ce tableau ne prend en compte que les variables significatives c'est-à-dire celles dont au moins une des modalités est significative.

Les ménages dont les dépenses mensuelles moyennes sont faibles ont une probabilité plus forte d'être affectés par le travail forcé comparativement à ceux qui ont un niveau de dépenses élevé. L'une des racines profondes du travail forcé est donc probablement la pauvreté des ménages. La précarité et l'incertitude des revenus obligent de nombreux parents à être démissionnaires par rapport à leurs obligations vis-à-vis de leurs enfants. Etant des bouches à nourrir, les enfants tout comme les adultes sont souvent obligés de travailler pour participer à la lutte quotidienne de la famille pour la survie. L'effet de la taille du ménage sur le travail forcé renvoie aux mêmes analyses. On remarque aussi que les ménages ayant la possibilité d'accéder à des crédits sont moins vulnérables au travail forcé que ceux qui n'ont pas cette possibilité. En fait, les crédits permettent aux ménages de se libérer du joug du travail forcé pour s'adonner à des activités génératrices de revenu.

La probabilité d'être victime du travail forcé est plus de deux fois (2,43) plus forte chez les individus issus des ménages dont le chef est une femme comparativement aux individus issus des ménages dirigés par les hommes. En effet, si la pauvreté explique le travail forcé, il convient de noter qu'au Niger la pauvreté a un visage féminin. En plus, très souvent, au Niger, les femmes deviennent chefs de ménages suite à la perte d'un membre actif dont le soutien est énorme pour la survie du ménage.

Les ménages ayant connu des problèmes (perte d'un membre actif, faillite de l'entreprise familiale, incendie, mauvaises récoltes, conflits intercommunautaires, catastrophes naturelles, épidémies, etc.) qui affectent cuisamment leurs conditions socioéconomiques ont une probabilité plus élevée d'être affectés par le travail forcé.

L'exercice d'un travail domestique accroît le risque d'être victime de travail forcé. En effet, la probabilité d'être affecté par le travail forcé est plus de sept fois plus élevée (7,64) chez les ménages dont au moins un des membres exercent un travail domestiques par rapport aux autres ménages. Au Niger, les services domestiques sont en général assurés par des jeunes filles communément appelées « bonnes » et leurs employeurs sont souvent les femmes. Ces dernières font souvent recours à de fréquentes intimidations verbales (injures, reproches, préjugés, etc.) et de fois à des agressions physiques contre leurs employées. Tout ceci se passe dans une impunité totale car hors tout contrôle. Il faut aussi noter que des cas d'abus sexuels

subis par les bonnes de la part des certains membres du ménage ou tout simplement des gens du quartier.

Le déménagement du ménage du milieu rural vers un centre urbain est un facteur de risque d'être affecté par le travail forcé. En effet, on constate que le risque d'être affecté par le travail forcé est d'environ trois fois (2,89) plus élevé chez les ménages ayant déménagé que chez ceux qui ne l'ont pas fait. En effet, l'accroissement des inégalités entre les villes et les campagnes incite les jeunes ruraux à quitter les villages au profit des grands centres urbains à la recherche d'une occupation complémentaire. Ils deviennent ainsi la proie la plus facile du travail forcé.

Conclusion

Aux termes de ce travail dont l'objectif global de présenter l'ampleur, le profil et les caractéristiques socioéconomiques et démographiques des enfants et adultes victimes du travail forcé ainsi que leurs conditions familiales à partir des données de l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE) réalisée au Niger en 2008; force est de constater que le travail forcé subsiste encore au Niger.

En effet, sur la base des définitions opérationnelles retenues, il a été estimé :

- A 59 541, le nombre d'adultes (êtres humains âgés d'au moins 18 ans) astreints au travail forcé au Niger.
- A 54564, le nombre des enfants (êtres humains âgés de moins de 18 ans) astreints au travail forcé au Niger en 2008 (24682 filles et 29882 garçons), soit 2,8% de l'ensemble des enfants Nigériens,
- A 54284 le nombre de ménages affectés par le travail forcé - c'est-à-dire ceux dont au moins un membre (chef de ménage, son conjoint ou son enfant) est astreint au travail forcé – soit 0,6% de l'ensemble des ménages.

En ce qui concerne les adultes, l'analyse des résultats par région montre que le travail forcé est plus répandu dans les régions de Tillabéry, Tahoua et Maradi avec respectivement 2,4%, 1,7% et 1,1%. Pour l'essentiel, les adultes soumis au travail forcé exercent des travaux domestiques (48,2%) ou travaillent dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage (23,6%).

Plus de huit adultes en travail forcé sur dix (83,2%) n'ont aucun niveau d'instruction tandis que seulement 2,7% d'entre eux ont au moins un niveau secondaire. Les dimensions du travail forcé les plus fréquentes chez les adultes sont la dépendance ou le risque de dépendance avec respectivement 2,5 et 3,5% des adultes. Chacune des deux autres dimensions concerne moins de 1,5% d'adultes. La dépendance est beaucoup plus forte à Diffa (8,4%) tandis que le risque de dépendance se fait plus sentir au niveau de la région de Maradi (8,3%).

Le travail forcé des enfants est plus répandu dans les régions de Tillabéri (3,4%), Maradi (2,2%) et Diffa (1,7%). De même, le milieu rural se distingue du milieu urbain par une proportion plus élevée des enfants en travail forcé (1,8% contre 0,1% à Niamey et 0,5% dans les autres centres urbains). La répartition des enfants en travail forcé selon le secteur d'activité laisse entrevoir que les enfants sont souvent victimes d'un abus de confiance de la part d'un membre de ménage. En effet, plus de sept enfants victimes de travail forcé sur dix (70,6%) sont employés dans les ménages. La réalité aidant, c'est surtout le « confiage » des enfants qui explique cet état des faits. Ils travaillent le plus souvent sur les bases illégales voire clandestines, pendant une durée médiane de 14 heures par jour pendant une durée moyenne d'environ 10,7 mois. Leur rémunération est dérisoire ou inexistante. En effet, plus de huit enfants travailleurs sur dix (84,1%) n'ont aucun salaire précis, 1,3% sont payés

en nature et seulement 13,6% sont payés en espèces. Leur gain mensuel moyen est évalué à 7540 FCFA.

Il a été constaté que plus de huit enfants astreints au travail forcé sur dix (83,4%) n'ont aucun niveau ou ne sont pas inscrits dans l'éducation formelle. La majorité de ceux qui sont allés à l'école ont quitté celle-ci prématurément dans la mesure 65,2% d'entre eux avouent qu'ils ne préparent aucun diplôme actuellement alors que plus de huit enfants travailleurs sur dix (84,6%) n'ont au plus qu'un diplôme élémentaire (CEPE ou CFEPD). Malgré leur bas âge, les enfants travailleurs sont utilisés dans pratiquement toutes les tâches ménagères. Mais, les principales tâches ménagères auxquelles ils sont affectés sont: faire les courses pour le ménage (86,5%), faire la lessive (44%), nettoyer les ustensiles (34, 2%), garder les enfants ou les personnes âgées (26,8%), réparer des équipements du ménage (15,4), cuisiner (15,2%) et chercher de l'eau ou ramasser du bois (13,3%). Il aussi noter que ces enfants subissent couramment des actes de violence dans les circonstances de travail. Ces actes de violences prennent souvent des formes verbales – insultes répétées (25,1%), critiques et agressivités continuelles (16,5%), etc. – ou des formes physiques notamment les coups et blessures (8,7%). Quelquefois, des privations de nourriture ou de salaire sont envisagées comme punition contre les enfants (3,5%).

Les ménages affectés par le travail forcé sont proportionnellement plus nombreux dans les régions de Tillabéri (5,0%) et de Tahoua (3,2%) avec une proportion supérieure à la moyenne nationale de 2,4%.

En termes de milieu de résidence, il est à noter que les ménages ruraux sont plus affectés par le travail forcé (0,7% contre 0,3% à Niamey et 0,2% dans les autres centres urbains).

La proportion des ménages affectés par le travail forcé est plus élevée parmi les ménages dont le chef est employé dans les ménages employeurs (6,4%), ensuite viennent les ménages dont le chef travaille dans le secteur agricole (3,8%) puis dans le secteur de construction (2,9%).

En fait, au niveau des ménages, le travail forcé serait souvent dicté par les conditions économiques familiales.

La probabilité pour qu'un ménage soit affecté par le travail forcé est d'autant plus forte que le ménage:

- Les dépenses mensuelles moyennes du ménage sont faibles
- Le ménage n'a pas des possibilités d'accéder aux crédits
- Le ménage est dirigé par une femme
- Le ménage a connu des problèmes (perte d'un membre actif, faille de l'entreprise familiale, incendie, mauvaises récoltes, conflits intercommunautaires, catastrophes naturelles, épidémies, etc.) qui affectent cuisamment leurs conditions socioéconomiques.
- certains membres du ménage exercent des travaux domestiques

- le ménage est en exode

Références bibliographiques

[1] ANDDH (2005), « Enquête nationale sur la traite des personnes au Niger », Niamey, Niger.

[2] ANTI-SLAVERY INTERNATIONAL (2004), « L'esclavage au Niger. Aspects historiques Aspects juridiques. Dénombrement et statistiques. », Niamey, Niger.

[3] Institut national de la statistique (2006), « Enquête démographique et de santé à indicateurs multiples », Niamey, Niger.

[4] Institut national de la statistique (2009), « Enquête nationale sur le travail des enfants », Niamey, Niger.

[5] Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant (2008), « Analyse de la situation de la femme et de l'enfant au Niger », Niamey, Niger.

[6] Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant (2008), « Etude sur la pauvreté et les disparités chez les enfants au Niger », Niamey, Niger.

[7] Organisation internationale du travail (1930), « Convention n°29 relative au travail forcé », Genève, Suisse.

[8] Organisation internationale du travail (1957), « Convention n°105 relative à l'abolition du travail forcé », Genève, Suisse.

[9] Organisation internationale du travail (2005), « Rapport 2005 du Directeur Général du BIT », Genève, Suisse.

Annexes :

Récapitulatif des critères de définition du travail forcé

Dimension : Recrutement non libre			
Critères retenus chez les adultes		Critères retenus chez les enfants	
Critères	Variables identifiées	Critères	Variables identifiées
		<i>Note sur les variables utilisées pour définir le travail forcé des enfants:</i> p_forcedA= Père en travail forcé m_forcedA = Mère en travail forcé travprparentsforce*=1 si l'enfant travaille pour ses parents ou pour le ménage et ses parents sont en travail forcé. La syntaxe est la suivante : ((a28=4 or a28_bis="Ménage") & (p_forcedA=1 or m_forcedA=1))	
Travaille pour un particulier ou un propriétaire terrien ou une entreprise/ org/ admin. et a été engagé à l'absence de tout contrat, uniquement sur la base de la tradition (usage, coutume) (on exclut ici ceux qui travaillent pour leur conjoint ou leurs parents)	(a28=1 or a28=2 or a28=3) & a29=3	Travaille pour un particulier ou un propriétaire terrien ou une entreprise/ org/ admin. et a été engagé à l'absence de tout contrat, uniquement sur la base de la tradition (usage, coutume), OU travaille pour les parents ou dans le ménage et les parents sont eux-mêmes dans le travail forcé et a été engagé uniquement sur la base de la tradition (usage, coutume)	((a28=1 or a28 == 2 or a28==3) travprparentsforce=1) & a29 = 3
-	-	Travaille pour un particulier ou un propriétaire terrien ou une entreprise/ org/ admin. et a été engagé pour payer la dette familiale OU travaille pour les parents ou dans le ménage et les parents sont eux-mêmes dans le travail forcé et a été engagé pour payer la dette familiale	((a28=1 or a28=2 or a28=3) or travprparentsforce=1) & (a62=2 or c32=3)
-	-	Travaille pour un particulier ou un propriétaire terrien ou une entreprise/ org/ admin. et c'est l'employeur qui a décidé que l'enfant devait travailler OU travaille pour les parents ou dans le ménage et les parents sont eux-mêmes dans le travail forcé et c'est l'employeur qui a décidé que l'enfant devait travailler	((a28=1 or a28=2 or a28=3) or travprparentsforce==1) & a62 = 4
		Travaille pour un particulier ou un propriétaire terrien ou une entreprise/ org/ admin. et travaille pour remplacer	((a28=1 or a28=2 or a28=3) or travprparentsforce=1) & a62 =10

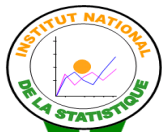
-	-	quelqu'un qui ne peut pas travailler OU travaille pour les parents ou dans le ménage et les parents sont eux-mêmes dans le travail forcé et l'enfant travaille pour remplacer quelqu'un qui ne peut pas travailler	
Dimension : Privation de liberté			
Adultes		Enfants	
Travaille pour un propriétaire terrien, un particulier ou une entreprise/ org/ admin. et il est impossible de changer d'employeur car la personne pour laquelle il travaille ne laissera pas partir ou la société est ainsi faite	a32=4 & (a33=1 or 4) & (a28=1 or a28=2 or a28=3)	Travaille pour un particulier ou un propriétaire terrien ou une entreprise/ org/ admin. et la personne pour laquelle l'enfant travaille lui interdit d'aller à l'école OU travaille pour les parents ou dans le ménage et les parents sont eux-mêmes dans le travail forcé et la personne pour laquelle l'enfant travaille lui interdit d'aller à l'école	((a28=1 or a28=2 or a28=3) or travprparentsforce=1) & a20 = 2
-	-	Travaille pour un particulier ou un propriétaire terrien ou une entreprise/ org/ admin. ou travaille pour les parents ou dans le ménage et les parents sont eux-mêmes dans le travail forcé et l'enfant n'est pas allé à l'école car il est retenu par la personne pour laquelle il travaille OU travaille pour les parents ou dans le ménage et les parents sont eux-mêmes dans le travail forcé et l'enfant a manqué l'école pour aider dans l'entreprise familiale	((a28=1 or a28=2 or a28=3) or travprparentsforce=1) & c7 =8) or (travprparentsforce=1 & c7=4)
		Travaille pour les parents ou dans le ménage et les parents sont eux-mêmes dans le travail forcé et l'enfant a quitté l'école car la famille ne permet pas la scolarisation OU travaille pour un particulier ou un propriétaire terrien ou une entreprise/ org/ admin. et l'enfant a quitté l'école car la personne pour laquelle il travaille l'a retiré de l'école OU travaille pour les parents ou dans le ménage et les parents sont eux-mêmes dans le travail forcé et l'enfant a quitté l'école car la personne pour laquelle il travaille	(travprparentsforce=1 & c13=6) or (((a28=1 or a28=2 or a28=3) or travprparentsforce=1) & c13 =7)

		l'a retiré de l'école	
		Travaille pour un particulier ou un propriétaire terrien ou une entreprise/ org/ admin. et il est impossible de changer d'employeur car la personne pour laquelle il travaille ne laissera pas partir ou la société est ainsi faite OU travaille pour les parents ou dans le ménage et les parents sont eux-mêmes dans le travail forcé il est impossible de changer d'employeur car la personne pour laquelle il travaille ne laissera pas partir ou la société est ainsi faite	((a28=1 or a28=2 or a28=3) or travprparentsforce=1) & a32=4 & (a33=1 or a33=4)
		Travaille pour un particulier ou un propriétaire terrien ou une entreprise/ org/ admin. et ne peut pas changer d'employeur car ni les parents ni l'enfant ne peuvent décider lui changer d'employeur OU travaille pour les parents ou dans le ménage et les parents sont eux-mêmes dans le travail forcé ne peut pas changer d'employeur car ni les parents ni l'enfant ne peuvent décider lui changer d'employeur	((a28=1 or a28=2 or a28=3) or travprparentsforce=1) & c27=4
Dimension : Dépendance			
Adultes		Enfants	
-	-	Travaille pour un particulier ou un propriétaire terrien ou une entreprise/ org/ admin. et travaille en échange de nourriture ou de logement	(a22_c=1 or a52-e=1 or a27 = 5 or a55 = 5 or c18_c=1)& (a28=1 or a28=2 or a28=3)
Travaille pour un particulier ou un propriétaire terrien ou une entreprise/ org/ admin. et est payé en nature ou pas du tout	(a35=1 or a35=4) & (a28=1 or a28=2 or a28=3)	Travaille pour un particulier ou un propriétaire terrien ou une entreprise/ org/ admin. et est payé en nature ou pas du tout	(a35=1 or a35=4 or c29 = 1 or c29 = 4)& (a28=1 or a28=2 or a28=3)
Reverse tout ou une partie de son salaire à un propriétaire terrien ou à un intermédiaire	(a36=2 or a36=3) & (a37=2 or a37=3)	Reverse tout ou une partie de son salaire à un propriétaire terrien ou à un intermédiaire ou à une tierce personne quelque soit l'employeur, parent ou autres	(a37=2 or a37 = 3)& (a36=3 or a36=2 or c31=2)
Dimension : Violence			
Adultes		Enfants	
-	-	Abus émotionnels	(a28==1 or a28==2 or

			a28==3) & a61=3
-	-	Abus physiques	(a28==1 or a28==2 or a28==3) & a61=4
-	-	Abus sexuels	(a28==1 or a28==2 or a28==3) & a61=5
-	-	Critiques et agressivité continues	(a28==1 or a28==2 or a28==3) & c43=1
-	-	Insultes répétées	(a28==1 or a28==2 or a28==3) & c43=2
-	-	Privation de nourriture/salaire/sortie	(a28==1 or a28==2 or a28==3) & c43=3
-	-	Coups et blessures	(a28==1 or a28==2 or a28==3) & c43=4
Dimension : Dépendance du ménage			
Ménage a un crédit en cours accordé par l'employeur/ propriétaire foncier OU par un ami/ parent de l'employeur/ propriétaire foncier OU un adulte OU un enfant du ménage va aller travailler pour le créancier pour rembourser cette dette		b26_4 = 4 or b26_6=6 or b28_4=4 or b28_5==5	

Forced adult = (recrutement non libre=1 ou privation de liberté=1) ET (dépendance=1 ou dépendance ménage=1)

Forced children = (recrutement non libre =1 ou privation de liberté=1) ET (dépendance=1 ou violence=1 ou forcedA=1 ou m_forcedA=1)



ENQUÊTE NATIONALE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

(Adressée au membre le mieux informé du ménage)

CONFIDENTIEL: Toutes les informations collectées dans cette enquête sont strictement confidentielles et ne seront utilisées qu'à des fins statistiques exclusivement.

INFORMATIONS GENERALES

REGION.....	DEPARTEMENT.....	CANTON/COMMUNE 	NO. DE LA ZD 	NUMERO DU MENAGE
ADRESSE DU MENAGE		VILLAGE/QUARTIER	NO. DE GRAPPE 	
NUMERO DE TELEPHONE (-----)				

VISITES DE L'ENQUÊTEUR

VISITE FINALE

	1	2	3	JOUR/MOIS/ANNEE	- -
DATE				RESULTAT *	
NOM DE L'ENQUÊTEUR				(*) CODES DES RESULTATS	
				1. Complet 2. Aucun membre du ménage à la maison ou aucun répondant compétent 3. Tout le ménage est absent pour une longue période 4. Incomplet	5. Refus 6. Autre (à préciser).....
NOM DU CONTRÔLEUR				ELIGIBILITE	
				Nombre de personnes dans le ménage	
				Nombre d'enfants (5-17 ans)	
PROCHAINE VISITE				Heure de début: ____: ____	Heure de fin: ____: ____
				Si des questionnaires supplémentaires sont utilisés indiquez le nombre.....	

PARTIE I: QUESTIONNAIRE MENAGE

Adressé au membre le mieux informé du ménage

Composition et caractéristiques de tous les membres du ménage												
Secti on I:	Pour tous les membres du ménage											
Numéro de série du membre du ménage	Veuillez donner le nom complet de toutes les personnes qui font partie de ce ménage, en commençant par le chef du ménage <i>(Un ménage est défini comme un groupe de personnes qui vivent ensemble dans la même maison ou la même concession partageant les mêmes aménagements ménagers et formant une seule unité. Les membres d'un ménage ne sont pas nécessairement liés (par le sang ou le mariage) et tous ceux qui sont liés dans la même maison ou la même concession ne sont pas nécessairement du même ménage)</i>	Quel membre du ménage fournit les informations sur l'individu (inscrire le numéro de série de A1)	Quel est le lien de parenté de (NOM) avec le chef du ménage? 1. Chef du ménage 2. Epoux Epouse 3. Fils/ Fille 4. Frère/Soeur 5. Belle-fille/Beau-fils 6. Petit-fils/Petite-fille 7. Nièce / Neveu 8. Enfant d'un mariage antérieur 9. Parent âgé/Beau-parent 10. Personne en domesticité 11. Autre parent 12. Sans lien de parenté	Quel est le sexe de chacun des membres individuels du ménage ? 1 Masculin 2..Féminin	Est-ce que (NOM) dispose d'un acte de naissance ? 1. Oui 2. Non	Est-ce que (NOM) est inscrit dans le livret de famille? 1. Oui 2. non 3. ménage ne dispose pas	Quel âge avait (NOM) à son dernier anniversaire? <i>(en nombre d'années résolues)</i>	Inscrire "1" si la personne a entre 5-17 ans, "0" sinon	Quel est le statut matrimonial de (NOM)? 1. Célibataires/ jamais marié(e) 2. Marié(e) 3. Divorcé (e) 4. Veuf/Veuve	Veuillez indiquer le numéro de série de (NOM) . (Indiquez 99 si absent ou non applicable)		
										Epoux/Epouse (s'il y a lieu et si il/elle vit actuellement dans ce ménage)	Mère biologique (si elle vit actuellement dans ce ménage)	Père biologique (s'il vit actuellement dans ce ménage)
A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12	A13
01		___	___	___	___	___	___	___	___	___	___	___
02		___	___	___	___	___	___	___	___	___	___	___
03		___	___	___	___	___	___	___	___	___	___	___
04		___	___	___	___	___	___	___	___	___	___	___
05		___	___	___	___	___	___	___	___	___	___	___
06		___	___	___	___	___	___	___	___	___	___	___
07		___	___	___	___	___	___	___	___	___	___	___
08		___	___	___	___	___	___	___	___	___	___	___

09		□□□	□□□	□	□	□	□□□	□	□	□□□	□□□	□□□
Composition et caractéristiques de tous les membres du ménage (suite)												
Numéro de série du membre du ménage	Veuillez donner le nom complet de toutes les personnes qui font partie de ce ménage, en commençant par le chef du ménage (Un ménage est défini comme un groupe de personnes qui vivent ensemble dans la même maison ou la même concession partageant les mêmes aménagements ménagers et formant une seule unité. Les membres d'un ménage ne sont pas nécessairement liés (par le sang ou le mariage) et tous ceux qui sont liés dans la même maison ou la même concession ne sont pas nécessairement du même ménage)	Quel membre du ménage fournit les informations sur l'individu (inscrire le numéro de série de A1)	Quel est le lien de parenté de (NOM) avec le chef du ménage? 1. Chef du ménage 2. Epoux Epouse 3. Fils/ Fille 4. Frère/Soeur 5. Belle-fille/Beau-fils 6. Petit-fils/Petite-fille 7. Nièce / Neveu 8. Enfant d'un mariage antérieur 9. Parent âgé/Beau-parent 10. Personne en domesticité 11. Autre parent 12. Sans lien de parenté	Quel est le sexe de chacun des membres individuels du ménage ? 1 Masculin 2..Féminin	Est-ce que (NOM) dispose d'un acte de naissance ? 1. Oui 2. Non	Est-ce que (NOM) est inscrit dans le livret de famille? 1. Oui 2. non 3. ménage ne dispose pas	Quel âge avait (NOM) à son dernier anniversaire? <i>(en nombre d'années révolues)</i>	Inscrire "1" si la personne a entre 5-17 ans, "0" sinon	Quel est le statut matrimonial de (NOM)? 1. Célibataires/ jamais marié(e) 2. Marié(e) 3. Divorcé (e) 4. Veuf/Veuve	Pour tous les membres du ménage		
										Veuillez indiquer le numéro de série de (NOM) . (Indiquez 99 si absent ou non applicable)		
										Epoux/Epouse (s'il y a lieu et si il/elle vit actuellement dans ce ménage)	Mère biologique (si elle vit actuellement dans ce ménage)	Père biologique (s'il vit actuellement dans ce ménage)
A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	A11	A12	A13
10		□□□	□□□	□	□	□	□□□	□	□	□□□	□□□	□□□
11		□□□	□□□	□	□	□	□□□	□	□	□□□	□□□	□□□
12		□□□	□□□	□	□	□	□□□	□	□	□□□	□□□	□□□
13		□□□	□□□	□	□	□	□□□	□	□	□□□	□□□	□□□
14		□□□	□□□	□	□	□	□□□	□	□	□□□	□□□	□□□
15		□□□	□□□	□	□	□	□□□	□	□	□□□	□□□	□□□
16		□□□	□□□	□	□	□	□□□	□	□	□□□	□□□	□□□
17		□□□	□□□	□	□	□	□□□	□	□	□□□	□□□	□□□
18		□□□	□□□	□	□	□	□□□	□	□	□□□	□□□	□□□

NOTE IMPORTANTE: A partir de la SECTION II remplir les colonnes en commençant par le No. de série 0.1 de A1

Section II:		Education de <u>tous les membres du ménage</u> âgés de 5 ans et plus															
No de série en A1	→	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Passer à la question
Nom du membre du ménage	→																
Age du membre du ménage	→	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
A14. (NOM) peut-il lire et écrire avec compréhension un énoncé bref et simple dans une langue, quelle qu'elle soit y compris en arabe?																	
1. Oui.....		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
2. Non.....		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
A15. (NOM) va-t-il/elle à l'école ou à la maternelle durant l'année scolaire actuelle?																	
1. Oui.....		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	→A16 →A17
2. Non.....		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
A16. Quel est le niveau scolaire actuel de (NOM) et quel diplôme prépare-t-il/elle?		Niv	Dip	Niv	Dip	Niv	Dip	Niv	Dip	Niv	Dip	Niv	Dip	Niv	Dip	Niv	Dip
<i>Niveau: (Niv) Diplôme: (Dip)</i>																	
1. Présoilaire.....		1	<input type="text"/>	1	<input type="text"/>	1	<input type="text"/>	1	<input type="text"/>	1	<input type="text"/>	1	<input type="text"/>	1	<input type="text"/>	1	<input type="text"/>
2. Primaire.....		2	<input type="text"/>	2	<input type="text"/>	2	<input type="text"/>	2	<input type="text"/>	2	<input type="text"/>	2	<input type="text"/>	2	<input type="text"/>	2	<input type="text"/>
3. Secondaire/collège.....		3	<input type="text"/>	3	<input type="text"/>	3	<input type="text"/>	3	<input type="text"/>	3	<input type="text"/>	3	<input type="text"/>	3	<input type="text"/>	3	<input type="text"/>
4. Secondaire/lycée.....		4	<input type="text"/>	4	<input type="text"/>	4	<input type="text"/>	4	<input type="text"/>	4	<input type="text"/>	4	<input type="text"/>	4	<input type="text"/>	4	<input type="text"/>
5. Universitaire ou plus élevé.....		5	<input type="text"/>	5	<input type="text"/>	5	<input type="text"/>	5	<input type="text"/>	5	<input type="text"/>	5	<input type="text"/>	5	<input type="text"/>	5	<input type="text"/>
6. Programmes non standard.....		6	<input type="text"/>	6	<input type="text"/>	6	<input type="text"/>	6	<input type="text"/>	6	<input type="text"/>	6	<input type="text"/>	6	<input type="text"/>	6	<input type="text"/>
7. Ne sais pas.....		7	<input type="checkbox"/>	7	<input type="checkbox"/>	7	<input type="checkbox"/>	7	<input type="checkbox"/>	7	<input type="checkbox"/>	7	<input type="checkbox"/>	7	<input type="checkbox"/>	7	<input type="checkbox"/>
																} A21 →A17	

CODE DES DIPLOMES
7=DOCTORAT/PHD/DESS;

1=CEPE/CFEPD; 2=BEPC/CAP; 3=BAC; 4=BTS/DUT/DEUG/DUELS/DUES; 5=LICENCE; 6=MAITRISE;

No de série en A1 →	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Passer à la question	
Nom du membre du ménage →	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Age du membre du ménage →	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
A17. (NOM) a-t-il/elle eu à fréquenté l'école? 1. Oui 2. Non	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	→A18 →A19	
A18. Quel est le plus haut niveau d'études atteint et diplôme obtenu par (NOM) ? <i>Niveau: (Niv) Diplôme: (Dip)</i>	Niv Dip	Niv Dip	Niv Dip	Niv Dip	Niv Dip	Niv Dip	Niv Dip	Niv Dip	Niv Dip	Niv Dip	Niv Dip	Niv Dip	Niv Dip	Niv Dip	Niv Dip	Niv Dip	} A21	
1. Précolaire	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2		
2. Primaire	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3		
3. Secondaire/collège	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4		
4. Secondaire/lycée	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5		
5. Universitaire ou plus élevé	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6		
6. Programme non standard	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7		
7. Ne sais pas																		
A19. <i>Quelle est/était la raison principale pour laquelle (NOM) n'a jamais été scolarisé(e) ? (Lire les réponses suivantes et entourer celle qui est la plus appropriée)</i>																	} A20	
1. Trop jeune	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
2. Handicap/maladie	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
3. Pas d'école/trop éloignée	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3		
4. Ne peut pas payer les frais de scolarité	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4		
5. Éducation considérée comme inutile	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5		
6. Insécurité à l'école	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6		
7. Apprendre un métier	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7		
8. Travailler en vue de rémunération	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8		
9. Travailler en tant que non salarié(e) dans une entreprise ou ferme familiale	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9		
10. Aider dans les tâches ménagères à la maison	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10		
11. Autre (à préciser)	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11		
A20. <i>Qui a décidé d'interdire (NOM) d'aller à l'école ?</i>																		
1. Parents/tuteurs	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
2. la personne pour laquelle (NOM) travaille ou travaillait	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2		
3. (NOM) lui même	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3		
4. Autre (à préciser)	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4		

A18 CODE DES DIPLOMES 1=CEPE/CFEPD; 2=BEPC/CAP; 3=BAC; 4=BTS/DUT/DEUG/DUELS/DUES; 5=LICENCE; 6=MAITRISE; 7=DOCTORAT/PHD/DESS; 8=AUCUN; 9 = AUTRE

Section III:		Statut d'activité du moment de tous les membres du ménage (âgé de 5 ans et plus) pendant la semaine de référence								Passer à la question
No de Série en A1	→	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Nom du membre du ménage	→	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Age du membre du ménage	→	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
A. Activité économique										
A21 (NOM) a-t-il/elle travaillé au moins une heure pendant la semaine dernière? <i>(comme employé, travailleur à son compte, employeur ou travailleur familial non rémunéré)</i>										
1. Oui.....		1	1	1	1	1	1	1	1	→A24 →A22
2. Non.....		2	2	2	2	2	2	2	2	
A22. Pendant la semaine dernière (NOM) a-t-il/elle mené l'une des activités économiques suivantes, ne fût-ce qu'une heure? <i>(Lire chacune des options suivantes jusqu'à la première réponse appropriée)</i>		1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	
Tenir une entreprise ou exercer toute autre forme d'activité commerciale à grande ou petite échelle, pour son propre compte ou avec un ou plusieurs partenaires? <i>Exemples: vente d'objets, fabrication d'objets pour la vente, réparation d'objets, garde d'automobiles, coiffure, tenue d'une crèche, service de taxi ou de tout autre transport, cabinet médical ou juridique, artiste se produisant en public, détenteur d'une boutique de téléphone public, coiffeur pour homme, cirage de chaussures etc..</i>		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Exercer un quelconque travail rémunéré, salarié, payé à la commission (à l'exclusion du travail domestique)? <i>Exemples:emploi régulier, travail en sous-traitance, occasionnel ou à la tâche,</i>		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Pour tout "OUI" → A24
Travailler en échange de nourriture ou de logement		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Exercer un travail domestique rémunéré, salarié ou payé en nature ?		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Sinon →A23
Effectuer un travail d'aide non rémunéré dans une entreprise du ménage? <i>(hormis les travaux ménagers courants.)</i> <i>Exemples: aide à la vente d'articles, fabrication d'articles pour la vente ou le troc, tenue des comptes, nettoyage de l'entreprise etc.</i>		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Travailler sur sa parcelle, dans sa ferme, son potager ou ceux du ménage, aider à la production agricole ou s'occuper d'animaux domestiques pour le ménage? <i>Exemples: labourer, récolter, s'occuper du bétail.</i>		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Construction ou réparations importantes de sa maison, sa parcelle, son entreprise ou celles du ménage?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pêcher des poissons, des coquillages, chasser des criquets, des animaux sauvages ou procurer d'autres produits alimentaires pour la vente ou pour le ménage?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Aller chercher l'eau ou ramasser du bois pour le ménage?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Produire tout article utile pour ce ménage? <i>Exemples: vêtements, meubles, pots d'argile, etc.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

No de Série en A1	→	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	Passer à la question
Nom du membre du ménage	→									
Age du membre du ménage	→	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _	
A23. Même si (NOM) n'a pas travaillé pendant la semaine dernière, a-t-il/elle un travail, une activité ou une entreprise dont il/elle s'est temporairement absenté(e)? <i>(Pour les activités agricoles, la basse saison dans l'agriculture n'est pas une absence temporaire.)</i>										
1. Oui.....		1	1	1	1	1	1	1	1	→A24 →A43
2. Non.....		2	2	2	2	2	2	2	2	
A24. Décrire l'occupation, la tâche principale qu'accomplissait (NOM), par exemple: porter des briques, pétrir la farine, récolter le maïs etc., <i>("Principale" renvoie à l'occupation/la tâche à laquelle (NOM) a consacré le plus de temps au cours de la semaine de référence.</i>										
Occupation/Tâche										
CODE D'OCCUPATION A usage officiel		_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
A25. Décrire brièvement l'activité principale, c'est-à-dire les biens produits et les services rendus au lieu de travail de (NOM).										
Activité/Type										
CODE D'ACTIVITE A usage officiel		_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
A26. Où (NOM) exerçait-il/elle son travail principal durant la semaine dernière? <i>(Lire les réponses ci-dessous)</i>										
A son domicile familial.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Chez l'employeur	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Bureau formel	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
Usine/ Atelier	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
Plantations / ferme / jardin.....	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
Construction	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
Mine / carrière.....	7	7	7	7	7	7	7	7	7	
Magasin/ kiosque / café/ restaurant / hôtel	8	8	8	8	8	8	8	8	8	
Différents endroits (mobile).....	9	9	9	9	9	9	9	9	9	
Lieu fixe, rue ou étal du marché	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
Étang /lac/fleuve.....	11	11	11	11	11	11	11	11	11	
Autre (à préciser)	12	12	12	12	12	12	12	12	12	
A27. Lequel de ces éléments décrit le mieux la situation de travail de (NOM) dans son activité principale pendant la semaine dernière ? <i>(Lire les réponses ci-dessous)</i>										
1 Employé.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	→ A28 A38 A28
2. Travailleur à son compte (travail indépendant sans employés).....	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
3. Employeur (travail indépendant avec employés)	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
4. Membre de coopérative de producteurs.....	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
5. Travailleur en échange de nourriture ou de logement	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
6. Métayer	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
7. Travailleur familial non rémunéré	7	7	7	7	7	7	7	7	7	

PARTIE II CARACTERISTIQUES DU MENAGE (Adressé au membre le mieux informé du ménage)

NUMERO DU MENAGE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

SECTION VIII

Caractéristiques du logement et du ménage

B1. Dans quel type d'habitation vit le ménage?? Appartement..... Maison individuelle de type traditionnel (Case, paillotte, banco,etc) Maison de type moderne Chambre.... Célibatérium Studio..... Autre (à préciser).....		1 2 3 4 5 6 7	Passer à la question			
B2. Quel est le statut d'occupation de cette habitation? Propriétaire titre foncier/acte cession Propriétaire sans titre foncier/acte cession Copropriétaire/familiale Locataire Location vente Logé gratuitement Autre (à préciser).....		1 2 3 4 5 6 7				
B3. Combien de pièces le ménage occupe-t-il?		_ _				
B4. Quelle est la surface totale de votre habitation en mètres carrés? 1. Moins de 20 mètres carrés 2. 20 à 39 mètres carrés... 3. 40 à 69 mètres carrés..... 4. 70 à 99 mètres carrés..... 5. De 100 mètres carrés à plus		1 2 3 4 5				
B5. Le ménage dispose-t-il de ces aménagements? (Indiquer le code approprié pour chaque aménagement)		CUISINE	SALLE DE BAINS/ TOILETTES	SALLE DE BAINS	TOILETTES	
1. À l'intérieur de la maison et exclusive 2. À l'intérieur de la maison et partagée 3. À l'extérieur de la maison et exclusive 4. À l'extérieur de la maison et partagée 5. Pas disponible.....		1 2 3 4 5	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5	
B6. Quelle est la principale source d'énergie?		CUISINE	CHAUFFAGE CLIMATISATION	ECLAIRAGE		
Bois..... Charbon..... Pétrole..... Gaz..... Électricité..... Solaire..... Biomasse Générateur Bougie 10. Autre (à préciser).....		1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10		

<p>B7. Quelle est la principale source d'approvisionnement en eau de boisson du ménage ?</p> <p>Robinet dans la concession Borne fontaine/robinet hors concession Puits ouvert dans logement Puits ouvert dans concession/cour Puits ouvert ailleurs Puits couvert dans concession Puits couvert dans cour/ concession Puits couvert protégé ailleurs Forage Camion citerne Eau en bouteille Mini AEP Eau de source aménagée eau de source non aménagée Fleuve/rivière/lac/barrage/eau de pluie 16. Autres</p>	<p>1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16</p>	<p>Passer à la question</p>
<p>B8. Le ménage a-t-il déménagé? (d'un département / d'une région / d'un pays à un autre)</p> <p>1. Oui..... 2. Non.....</p>	<p>1 2</p>	<p>→B9 →B12</p>
<p>B9. Quel était le dernier lieu de résidence? Nom du département / de la région / du pays ?</p> <p>Département: Région: Pays</p>	<p>..... </p>	<p>CODES (à usage officiel)</p> <p>_____ _____ _____</p>
<p>B10. En quelle année le ménage a-t-il déménagé dans le lieu de résidence actuel?</p>	<p>_____ _____ _____ _____ _____ </p>	
<p>B11. Quelle était la raison principale pour laquelle le ménage a déménagé dans le lieu de résidence actuel?</p> <p>Mutation professionnelle A trouvé un travail. Pour chercher du travail Pour trouver une terre plus fertile pour l'agriculture Études (scolarité / formation)... Proximité du lieu de travail Logement propre..... Problème social / politique Pour raisons de santé Autre (à préciser)</p>	<p>1 2 3 4 5 6 7 8 9 10</p>	

SECTION IX	Statut socio-économique du ménage
------------	-----------------------------------

<p>B12. Votre ménage possède-t-il les équipements suivants ? (Indiquer "OUI" ou "NON" pour chacune des réponses)</p> <p>1. Voiture..... 2. Tracteur..... 3. Motocyclette..... 4. Vélo..... 5. Charrette à traction animale.. 6. Télévision..... 7. Fer à repasser..... 8. Lecteur VCD/DVD..... 9. Machine à laver..... 10. Four/Micro-onde..... 11. Lave-vaisselle..... 12. Réfrigérateur..... 13. Ordinateur..... 14. Machine à coudre..... 15. TV Satellite/TV Câble..... 16. Téléphone (ligne terrestre)..... 17. Téléphone mobile..... 18. Radio.....</p>	<p>1= OUI 2=NON</p> <p>1 _ 2 _ 3 _ 4 _ 5 _ 6 _ 7 _ 8 _ 9 _ 10 _ 11 _ 12 _ 13 _ 14 _ 15 _ 16 _ 17 _ 18 _ </p>	<p>Passer à la question</p>
<p>B13. Le ménage possède-t-il du bétail/volaile?</p> <p>1. Oui..... 2. Non.....</p>	<p>1 2</p>	<p>→B14 →B17</p>
<p>B14. Combien?</p> <p>Chameau..... Cheval..... Ane..... Bœuf..... Mouton..... Chèvre..... Porc..... Volaille..... Autre (à préciser).....</p>	<p>Nombre</p> <p> _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ </p>	
<p>B15 Les bêtes portent-elles les marques du ménage ?</p> <p>Oui..... Non.....</p>	<p>1 2</p>	
<p>B16 Votre ménage peut-il vendre librement ses bêtes ?</p> <p>Oui..... Non.....</p>	<p>1 2</p>	
<p>B17. Le ménage possède-t-il des champs/jardins?</p> <p>1. Oui..... 2. Non.....</p>	<p>1 2</p>	<p>→B19 →B18</p>
<p>B18. Pourquoi ?</p> <p>Pas assez d'argent..... Pas intéressé..... Pas autorisé.....</p>	<p>1 2 3</p>	<p>} B20</p>
<p>B19. Combien de champs/jardins le ménage possède-t-il?</p> <p>Champs Jardins</p>	<p> _ _ _ _ </p>	

<p>B20. Le ménage a-t-il été confronté à un problème les 12 derniers mois (<i>à l'échelle nationale / communautaire</i>)?</p> <p>Oui..... Non.....</p>	<p>1 2</p>	<p>Passer à la question</p> <p>→B21 →B24</p>
<p>B21. Quel était le problème ? (<i>Indiquer le plus important</i>)</p> <p>1. Catastrophe naturelle (sécheresse, inondations, tempête, cyclone, glissement de terrain, feux de forêt) 2. Epidémie..... 3. Cessation d'activité due à la récession économique 4. Chute des prix agricoles. 5. Inflation/hausse des prix 6. Protestations publiques 7. Conflit inter communautaire 8. Autre (à préciser).....</p>	<p>1 2 3 4 5 6 7 8</p>	
<p>B22. Le ménage a-t-il subi une chute de revenu due au problème (spécifiques au ménage) ci-dessous durant les 12 derniers mois? (<i>Indiquer "OUI" ou "NON" pour chacune des réponses</i>)</p> <p>Perte d'emploi d'un membre du ménage Faillite d'une entreprise familiale Maladie ou accident grave d'un membre actif du ménage Décès d'un membre actif du ménage Abandon du domicile par le chef de famille Incendie de la maison/entreprise/propriété Acte criminel commis par un membre du ménage Conflit au sujet de la terre Expropriation/retrait du champ Perte d'une aide en espèces ou en nature Chute des prix des biens / services produits par l'entreprise familiale. Perte de récolte Perte de bétail..... Autre (à préciser)</p>	<p>1= OUI 2=NON</p> <p>1 ___ 2 ___ 3 ___ 4 ___ 5 ___ 6 ___ 7 ___ 8 ___ 9 ___ 10 ___ 11 ___ 12 ___ 13 ___ 14 ___ </p>	<p>Pour tout</p> <p>"OUI" → B23</p> <p>Non →B24</p>
<p>B23. Par quels moyens le ménage a-t-il pu surmonter ces difficultés? (<i>Réponses multiples possibles</i>)</p> <p>Aide financière des agences gouvernementales Aide financière des ONG/ organisations religieuses / organisations communautaires locales Aide financière de parents / amis..... Retrait des enfants de l'école faute de moyens financiers Placement d'un ou plusieurs enfants dans un autre ménage Heures de travail additionnelles par les membres du ménage. Vente des biens, propriétés/utilisation de l'épargne Réduction des dépenses familiales Pas d'impact sérieux... Autre (à préciser).....</p>	<p>1= OUI 2=NON</p> <p>1 ___ 2 ___ 3 ___ 4 ___ 5 ___ 6 ___ 7 ___ 8 ___ 9 ___ 10 ___ </p>	<p>Passer à la question</p>
<p>B24. Des membres de votre ménage ont-ils un crédit en cours ou obtenu un prêt pendant les 12 derniers mois?</p> <p>1. Oui..... 2. Non.....</p>	<p>1</p>	<p>→B25</p>

	2	→B31
B25. Quelle était la raison principale à recevoir un prêt? Couvrir les dépenses essentielles du ménage (alimentation, scolarité des enfants, etc.). Acheter un véhicule (vélo, moto, voiture) pour un membre du ménage Achat/Amélioration/réparation/construction de logement Pour couvrir les dépenses de santé des membres du ménage (frais d'hôpital, de médecin ou de médicaments) Pour couvrir les dépenses liées aux cérémonies rituelles : naissance, funérailles, mariage Pour monter/développer sa propre affaire Pour rembourser un prêt antérieur.... Autre (à préciser).....	1 2 3 4 5 6 7 8	
B26. Qui a accordé ce prêt? (Réponses multiples possibles) Gouvernement..... Banque/carte de crédit... Organisme de micro-crédit / finance Employeur/propriétaire foncier Fournisseur de marchandises, équipements ou matières premières Ami/parent de l'employeur/propriétaire foncier Prêteur sur gage..... Ami/parent de l'emprunteur Autre (à préciser).....	1 2 3 4 5 6 7 8 9	
B27. La dette a-t-elle été remboursée? Oui, entièrement Oui, partiellement Non	1 2 3	→B28A et B29A } B28B et B29B
Si B27 = 1 passer aux questions A sous B28 et B29 Si B27 = 2, 3 passer aux questions B sous B28 et B29		

B28. A) Comment la dette a-t-elle été remboursée? B) Comment la dette sera-t-elle remboursée? (Lire toutes les réponses et choisir toutes celles qui sont appropriées) En espèces, en empruntant de l'argent à quelqu'un d'autre..... En espèces, en vendant certains biens..... En espèces, en obtenant un revenu du travail..... Un membre adulte du ménage va travailler pour le créancier..... Un enfant du ménage va travailler pour le créancier ... En nature..... Autre (à préciser)..... Ne sais pas.....	1 2 3 4 5 6 7 8	
B29. A) Un /des enfants ont-ils été retirés de l'école pour rembourser la dette? B) Un / des enfants seront-ils retirés de l'école pour rembourser la dette? Oui..... Peut-être..... Le retrait n'est pas nécessaire.....	1 2 3	} B30 →B31

B30. Une fois que cette situation s'est améliorée, allez-vous remettre ces enfants à l'école? Oui Peut-être Non	1 2 3	
B31. Quelle est la somme des dépenses mensuelles moyennes du ménage? <i>(en milliers de CFA)</i> <i>(Cette question doit être enregistrée comme dépenses effectuées au niveau du ménage.)</i>	_ _ _ _ _	
B.32. Quelle est la source principale des revenus du ménage? Travail Transferts sociaux Bourse d'études/Allocations Rente/biens Virements de fonds privés	1 2 3 4 5	
B33. Quel est le revenu mensuel moyen du ménage? <i>(en milliers de CFA)</i>	_ _ _ _ _	
B34. Avez-vous sacrifié un animal pour la dernière tabaski ? Béliers Brebis Boucs Chèvres Taureaux Vaches Chameaux	Achat Nombre Montant (en milliers de francs) _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Prélèvement ou cadeau(nombre) _ _ _ _

PARTIE III QUESTIONNAIRE ENFANTS (Adressé à chaque enfant (âgé de 5 à 17 ans) dans le ménage)

No ID DU MENAGE:

SECTION X		Éducation de tous les enfants âgés de 5 à 17 ans (5-17)												
No de Série en A1 →	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Passer à la question		
Nom du membre du ménage →	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
Age du membre du ménage →	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Enfants âgés de 5-9 ans	Enfants âgés de 10-17 ans	
C1. Pouvez-vous lire et écrire avec compréhension un énoncé bref et simple dans une langue, quelle qu'elle soit y compris en arabe?														
1. Oui.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
2. Non.....	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2			
C2. Allez-vous actuellement à l'école ou à la maternelle?												→C3 →C8		
1. Oui.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
2. Non.....	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2			
C3. Quel est votre niveau actuel et quel diplôme préparez-vous? Niveau (N) Diplôme (D))	N	D	N	D	N	D	N	D	N	D	N	D		
1. Préscolaire.....	1	<input type="text"/>	1	<input type="text"/>	1	<input type="text"/>	1	<input type="text"/>	1	<input type="text"/>	1	<input type="text"/>	} C4 →C10	
2. Primaire.....	2	<input type="text"/>	2	<input type="text"/>	2	<input type="text"/>	2	<input type="text"/>	2	<input type="text"/>	2	<input type="text"/>		
3. Secondaire/collège.....	3	<input type="text"/>	3	<input type="text"/>	3	<input type="text"/>	3	<input type="text"/>	3	<input type="text"/>	3	<input type="text"/>		
4. Secondaire/lycée.....	4	<input type="text"/>	4	<input type="text"/>	4	<input type="text"/>	4	<input type="text"/>	4	<input type="text"/>	4	<input type="text"/>		
5. Programme non standard...	5	<input type="text"/>	5	<input type="text"/>	5	<input type="text"/>	5	<input type="text"/>	5	<input type="text"/>	5	<input type="text"/>		
C4. À quel âge avez-vous commencé l'école primaire? (Si C3=1 indiquer 99) (Age en nombre d'années révolues..).....	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>			
C5. Avez-vous manqué des jours d'école pendant la semaine dernière?														
1. Oui.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	→C6	→C6	
2. Non.....	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	→C17	→C14	
C6. COMBIEN DE JOURS D'ECOLE AVEZ-VOUS MANQUE LA SEMAINE DERNIERE? (INDIQUER LE NOMBRE DE JOURS).....	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>			

C7. Pourquoi avez-vous manqué l'école pendant la semaine dernière? (Lire les réponses suivantes et entourer les deux raisons les plus appropriées)								
Absence de l'enseignant								
Mauvais temps.....	1	1	1	1	1	1	} C17	} C14
Evénements familiaux	2	2	2	2	2	2		
Aider dans l'entreprise familiale	3	3	3	3	3	3		
Aider aux tâches ménagères à la maison	4	4	4	4	4	4		
Travailler en dehors de l'entreprise familiale	5	5	5	5	5	5		
Maladie/Accident/Handicap	6	6	6	6	6	6		
Retenu par la personne pour laquelle (NOM) travaille	7	7	7	7	7	7		
Autre (à préciser).....	8	8	8	8	8	8		
	9	9	9	9	9	9		

No de Série en A1 →	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Passer à la question							
Nom du membre du ménage →	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>								
Âge du membre du ménage →	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Enfants âgés de 5-9 ans	Enfants âgés de 10-17 ans						
C8. Etes-vous déjà allé(e) à l'école?														
1. Oui.....	1	1	1	1	1	1	→C10							
2. Non.....	2	2	2	2	2	2	→C9							
C9. POURQUOI N'ETES-VOUS JAMAIS ALLE(E) A L'ECOLE? (LIRE LES REPNSES CI-DESSOUS ET ENTOURER LA PLUS APPROPRIEE)														
Trop jeune	1	1	1	1	1	1	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 5px;">C17</div> <div style="border-left: 1px solid black; border-right: 1px solid black; padding: 5px;">C14</div> </div>							
Handicap / maladie.....	2	2	2	2	2	2								
Pas d'école / trop éloignée.....	3	3	3	3	3	3								
Ne peut pas payer les frais de scolarité.....	4	4	4	4	4	4								
Famille ne permet pas la scolarisation.....	5	5	5	5	5	5								
La personne pour laquelle travaille n'autorise pas	6	6	6	6	6	6								
Pas intéressé(e) par les études.....	7	7	7	7	7	7								
Éducation considérée comme inutile.....	8	8	8	8	8	8								
Insécurité à l'école.....	9	9	9	9	9	9								
Apprendre un métier.....	10	10	10	10	10	10								
Nomadisme des parents	11	11	11	11	11	11								
Avoir une activité rémunérée.....	12	12	12	12	12	12								
Travail non rémunéré dans l'entreprise ou ferme familiale	13	13	13	13	13	13								
Fréquente l'école coranique/accompagne le marabout	14	14	14	14	14	14								
Aider aux tâches ménagères à la maison	15	15	15	15	15	15								
Autre (à préciser).....	16	16	16	16	16	16								
C10. Quel est le plus haut niveau d'études/diplôme que vous avez atteint	N	D	N	D	N	D	N	D	N	D	N	D		
Niveau (N) Diplôme (D)														
1. Préscolaire.....	1	<input type="text"/>	1	<input type="text"/>	1	<input type="text"/>	1	<input type="text"/>	1	<input type="text"/>	1	<input type="text"/>		
2. Primaire.....	2	<input type="text"/>	2	<input type="text"/>	2	<input type="text"/>	2	<input type="text"/>	2	<input type="text"/>	2	<input type="text"/>		
3. Secondaire/collège.	3	<input type="text"/>	3	<input type="text"/>	3	<input type="text"/>	3	<input type="text"/>	3	<input type="text"/>	3	<input type="text"/>		
4. Secondaire/lycée...	4	<input type="text"/>	4	<input type="text"/>	4	<input type="text"/>	4	<input type="text"/>	4	<input type="text"/>	4	<input type="text"/>		
5. Programme non standard	5	<input type="text"/>	5	<input type="text"/>	5	<input type="text"/>	5	<input type="text"/>	5	<input type="text"/>	5	<input type="text"/>		
C11. À quel âge avez-vous commencé l'école primaire? (Si C3=1 indiquer 99 (Âge en nombre d'années révolues)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
C12. À quel âge avez-vous quitté l'école ? (Âge en nombre d'années révolues)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		

CODE DES DIPLOMES 1=CEPE/CFEPD; 2=BEPC/CAP; 3=BAC; 4=AUTRE ; 5=NE SAIT PAS ; 6= AUCUN

No d Série en A1 →	□□□	□□□	□□□	□□□	□□□	□□□	Passer à la question	
Nom du membre du ménage →								
Âge du membre du ménage →	□□□	□□□	□□□	□□□	□□□	□□□	Enfants âgés de 5-9 ans	Enfants âgés de 10-17 ans
C13. Pourquoi avez-vous quitté l'école? (Entourer la réponse la plus appropriée)							} C17	
A terminé la scolarité obligatoire (Si C10=4)	1	1	1	1	1	1		
Trop âgé.....	2	2	2	2	2	2		
Handicap/maladie.....	3	3	3	3	3	3		
Pas d'école/trop éloignée.....	4	4	4	4	4	4		
Ne peut pas payer les frais liés à la scolarité	5	5	5	5	5	5		
Famille ne permet pas la scolarisation.	6	6	6	6	6	6		
La personne pour laquelle je travaille m'a retiré de l'école	7	7	7	7	7	7		
Mauvais résultats scolaires / pas intéressé(e) par les études	8	8	8	8	8	8		
Éducation considérée comme inutile	9	9	9	9	9	9		
Insécurité à l'école/violence en milieu scolaire	10	10	10	10	10	10		
Fréquentation de l'école coranique	11	11	11	11	11	11		
Mariage précoce	12	12	12	12	12	12		
Apprendre un métier...	13	13	13	13	13	13		
Travailler en tant que salarié(e) ou dans l'entreprise ou la ferme familiale (avec / sans rémunération).....	14	14	14	14	14	14		
Aider aux tâches ménagères à la maison.....	15	15	15	15	15	15		
Autre (à préciser).....	16	16	16	16	16	16		
C14. Avez-vous déjà suivi/suivez-vous actuellement un cours de formation professionnelle/qualification en dehors de l'école ?								
Oui.....	1	1	1	1	1	1		→C15
Non.....	2	2	2	2	2	2		→C17
C15. Avez-vous obtenu/Obtiendrez-vous un certificat pour cette formation professionnelle?								
Oui	1	1	1	1	1	1		→C16
Non.....	2	2	2	2	2	2		→C17
C16. Décrivez le sujet de la formation professionnelle reçue/suivie actuellement (p. ex. Charpenterie, mécanique auto, infirmerie etc.) (Si plus d'une formation, indiquer seulement la plus importante)								
À usage officiel (CODE D'OCCUPATION)	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□		

SECTION XI		Statut d'activité du moment de tous les enfants (Agés de 5 à 17 ans)								
No de Série en A1	→	□□□	□□□	□□□	□□□	□□□	□□□	Passer à la question		
Nom du membre du ménage	→									
Âge du membre du ménage	→	□□□	□□□	□□□	□□□	□□□	□□□	Enfants âgés de 5-9 ans	Enfants âgés de 10-17 ans	
A. Activité économique										
C 17. Avez-vous travaillé au moins une heure pendant la semaine dernière ? (Comme employé, travailleur à son compte, employeur ou travailleur familial non rémunéré) Oui..... Non.....		1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	→ C20 → C18	
C18. Pendant la semaine dernière, avez-vous mené l'une des activités économiques suivantes, ne serait-ce qu'une heure? (Lire chacune des options suivantes jusqu'à la première réponse appropriée et encrer cette réponse) Tenir une entreprise ou exercer toute autre forme d'activité commerciale à grande ou petite échelle, pour son propre compte ou avec un ou plusieurs partenaires? <i>Exemples: Ventes d'objets, fabrication d'objets pour la vente, réparation d'objets, garde d'automobiles, coiffure, tenue d'une crèche, service de taxi ou de tout autre transport, cabinet médical ou juridique, artiste se produisant en public, détenteur d'une boutique de téléphone public, coiffeur pour hommes, cirage de chaussures etc.</i> Exercer un quelconque travail rémunéré, salarié, payé à la commission <i>Exemples: emploi régulier, travail temporaire, occasionnel ou à l'unité, travail contre nourriture ou logement.</i> (C) Travailler en échange de nourritures ou logement (d) Exercer un travail domestique rémunéré, salarié, ou payé en nature? (e) Effectuer un travail d'aide non rémunéré dans une entreprise du ménage? (hormis les travaux ménagers courants.) <i>Exemples: aide à la vente d'articles, fabrication d'articles pour la vente ou le troc, tenue des comptes, nettoyage de l'entreprise etc.</i>		1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1=OUI 2=NON	1= 2=NON	OUI 2=NON	1= 2=NON	OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	Pour tout "OUI" → C20 Sinon →C19
		□□	□□	□□	□□	□□	□□	□□	□□	
		□□	□□	□□	□□	□□	□□	□□	□□	
		□□	□□	□□	□□	□□	□□	□□	□□	
		□□	□□	□□	□□	□□	□□	□□	□□	
		□□	□□	□□	□□	□□	□□	□□	□□	

<p>(f) Travailler sur sa parcelle, dans sa ferme ou son potager ou ceux du ménage, aider à la production agricole ou s'occuper d'animaux domestiques pour le ménage? <i>Exemples: labourer, récolter, s'occuper du bétail.</i></p>	_	_	_	_	_	_	
<p>Construction ou réparations importantes de sa maison, sa parcelle, son entreprise ou celles du ménage?</p>	_	_	_	_	_	_	
<p>Pêcher des poissons, des crevettes, des coquillages, chasser des animaux sauvages ou procurer d'autres produits alimentaires pour la vente ou pour le ménage?</p>	_	_	_	_	_	_	
<p>Aller chercher l'eau ou ramasser du bois pour le ménage?</p>	_	_	_	_	_	_	
<p>Produire tout article utile pour ce ménage? <i>Exemples: vêtements, meubles, pots d'argile, etc.</i></p>	_	_	_	_	_	_	

No de Série en A1 →	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	Passer à la question	
Nom du membre du ménage →								
Age du membre du ménage →	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	Enfants âgés de 5-9 ans	Enfants âgés de 10-17 ans
C19. Même si vous n'avez pas travaillé pendant la semaine dernière, avez-vous un travail ou une activité indépendante commerciale ou agricole dont vous vous êtes temporairement absenté(e)? (pour les activités agricoles, la basse saison dans l'agriculture n'est pas une absence temporaire). 1. Oui..... 2. Non.....	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	1 2	→C20 →C34	
C20. Décrire l'occupation/la tâche principale que vous accomplissez, par exemple : porter les briques, pétrir la farine, récolter le maïs, etc. (<i>"Principale"</i> renvoie à l'occupation / la tâche à laquelle (NOM) a consacré le plus de temps au cours de la semaine de référence.)								
Occupation/Tâche								
CODE D'OCCUPATION À usage officiel	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□		
C21. Décrire brièvement l'activité principale, c'est-à-dire les biens produits et les services rendus à votre lieu de travail								
Activité/ Type								
CODE D'ACTIVITE À usage officiel	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	→C33	→C22

No de Série en A1 →	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Passer à la question
Nom du membre du ménage →	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Age du membre du ménage →	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
C22. En plus de votre travail principal, avez-vous fait un autre travail (secondaire) pendant la semaine dernière?													
1. Oui.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
2. Non.....	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
C23. Pendant la semaine dernière, combien d'heures par jour avez-vous travaillé? <i>Travail Principal (P) Secondaire (S)</i>	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	
1. Lundi.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
2. Mardi.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
3. Mercredi.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
4. Jeudi.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
5. Vendredi.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
6. Samedi.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
7. Dimanche.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
TOTAL	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
C24. Pendant la semaine dernière, quand avez-vous généralement mené ces activités? <i>Pour TOUS les enfants (y compris ceux qui vont à l'école)</i>													
Pendant la journée (entre 6h et 18 h)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Pendant la soirée ou la nuit (après 18h.)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Pendant la journée et la soirée (journée entière).	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	
Le week-end.....	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
Parfois durant la journée, parfois le soir	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
<i>COMPLEMENT: UNIQUEMENT pour les enfants allant à l'école (Si C2=OUI):</i>													
Après l'école	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
Avant l'école.....	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	
À la fois avant et après l'école..	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	
Le week-end.....	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	
Durant les horaires/journées scolaires, en manquant l'école	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
Après l'école et le weekend	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	
Avant l'école et le weekend	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	
A la fois avant et après l'école et le weekend	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	

No Série en A1 →	_____	_____	_____	_____	_____	_____	Passer à la question
Nom du membre du ménage →							
Age du membre du ménage →	_____	_____	_____	_____	_____	_____	Enfants âgés de 10-17 ans
C25. Où avez-vous exercé votre travail principal la semaine dernière?							
Au domicile familial...							
Chez l'employeur	1	1	1	1	1	1	
Bureau formel	2	2	2	2	2	2	
Usine / Atelier	3	3	3	3	3	3	
Plantations / ferme/ jardin.....	4	4	4	4	4	4	
Chantier de construction	5	5	5	5	5	5	
Mine / carrière.	6	6	6	6	6	6	
Magasin / kiosque / café / restaurant / hôtel	7	7	7	7	7	7	
Différents endroits (mobile).....	8	8	8	8	8	8	
Étal fixe, ambulante ou sur le marché	9	9	9	9	9	9	
Étang / lac / fleuve.....	10	10	10	10	10	10	
Autre (à préciser).....	11	11	11	11	11	11	
	12	12	12	12	12	12	
C26. Dans votre travail principal étiez-vous:							
Employé(e).....	1	1	1	1	1	1	
Travailleur à son compte (travail indépendant sans employés)	2	2	2	2	2	2	
Employeur (travail indépendant avec employés)	3	3	3	3	3	3	
Membre de coopérative de producteurs	4	4	4	4	4	4	
Travailleur familial non rémunéré....	5	5	5	5	5	5	
Travailleur sans salaire pour une tierce personne	6	6	6	6	6	6	
C 27. Pouvez-vous changer de travail ou d'employeur?							
1. Oui, si je trouve quelque chose de mieux	1	1	1	1	1	1	
2. Non, par manque de débouché	2	2	2	2	2	2	
3. Non, parce que mes parents ne veulent pas	3	3	3	3	3	3	
4. Non, ni moi ni mes parents ne pouvons décider	4	4	4	4	4	4	
C28. Quel était le mode de paiement de votre dernière période de travail rémunéré?							
À l'unité.....	1	1	1	1	1	1	
À l'heure.....	2	2	2	2	2	2	
Par jour.....	3	3	3	3	3	3	
Par semaine.....	4	4	4	4	4	4	
Par mois.....	5	5	5	5	5	5	
Après achèvement du travail.	6	6	6	6	6	6	
Autre (à préciser).....	7	7	7	7	7	7	
Pas de rémunération	8	8	8	8	8	8	

C 29. Comment êtes vous payé ?							
En nature	1	1	1	1	1	1	→ C32 (modalité 4)
En espèces	2	2	2	2	2	2	
En nature et en espèces	3	3	3	3	3	3	
Pas de rémunération	4	4	4	4	4	4	

No de Série en A1 →	_____	_____	_____	_____	_____	_____	Passer à la question	
Nom du membre du ménage →								
Age du membre du ménage →	_____	_____	_____	_____	_____	_____	Enfants âgés de 5-9 ans	Enfants âgés de 10-17 ans
C30. Quel est en moyenne le revenu mensuel de votre travail principal (en millier de francs CFA)	_____	_____	_____	_____	_____	_____		
C31. Que faites-vous avec votre revenu? (Réponses multiples possibles)								
Donne tout/une partie à mes parents/tuteurs...	1	1	1	1	1	1		
Donne tout/une partie à une tierce personne	2	2	2	2	2	2		
L'employeur verse tout/une partie de l'argent à mes parents/tuteurs	3	3	3	3	3	3		
Paie les frais de scolarité.....	4	4	4	4	4	4		
Achète du matériel scolaire	5	5	5	5	5	5		
Achète des biens pour la maison	6	6	6	6	6	6		
Achète des biens pour moi-même	7	7	7	7	7	7		
Epargne	8	8	8	8	8	8		
Autre (à préciser).....	9	9	9	9	9	9		
C32. Pourquoi travaillez-vous principalement?								
Pour compléter le revenu familial.....	1	1	1	1	1	1		
Pour nourrir ma famille	2	2	2	2	2	2		
Pour aider à payer la dette familiale.....	3	3	3	3	3	3		
Pour aider dans l'entreprise familiale.....	4	4	4	4	4	4		
Pour apprendre un métier.....	5	5	5	5	5	5		
Éducation considérée comme inutile pour l'avenir.....	6	6	6	6	6	6		
École trop éloignée / pas d'école	7	7	7	7	7	7		
Ne peut pas payer les frais de scolarité...	8	8	8	8	8	8		
Pas intéressé(e) par les études.....	9	9	9	9	9	9		
Pas intéressé(e) par les études.....	10	10	10	10	10	10		
Pour remplacer temporairement quelqu'un qui ne peut pas travailler. 11. Autre (à préciser)	11	11	11	11	11	11		
C 33 Qui a décidé ?								
Moi-même	1	1	1	1	1	1	} C 36	
Mes parents/tuteurs	2	2	2	2	2	2		
Tierce personne (à préciser).....	3	3	3	3	3	3		
Recherche de travail								
C34. Avez-vous cherché du travail pendant la semaine dernière?								
1. Oui.....	1	1	1	1	1	1		
2. Non.....	2	2	2	2	2	2		

C35. Avez-vous eu un travail quel qu'il soit durant les 12 derniers mois?								→C36 →C44
1. Oui.....	1	1	1	1	1	1	1	
2. Non.....	2	2	2	2	2	2	2	

SECTION XII		Questions de sécurité et de santé des enfants qui travaillent (5-17 ans)					
No de Série en A1 →	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Passer à la question
Nom du membre du ménage →	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Age du membre du ménage →	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Enfants âgés de 5-9 ans
							Enfants âgés de 10-17 ans
C36. Avez-vous souffert de l'un des éléments ci-après à cause de votre travail pendant les 12 derniers mois (<i>Lire chacune des options suivantes et indiquer "OUI" ou "NON" pour chacune d'entre elles.</i>)	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	Pour tout "OUI" →C37 Sinon aller à C39
Blessures superficielles ou plaies ouvertes	1 <input type="text"/>	1 <input type="text"/>	1 <input type="text"/>	1 <input type="text"/>	1 <input type="text"/>	1 <input type="text"/>	
Fractures.....	2 <input type="text"/>	2 <input type="text"/>	2 <input type="text"/>	2 <input type="text"/>	2 <input type="text"/>	2 <input type="text"/>	
Luxations, entorses ou hématomes	3 <input type="text"/>	3 <input type="text"/>	3 <input type="text"/>	3 <input type="text"/>	3 <input type="text"/>	3 <input type="text"/>	
Brûlures, lésions, brûlures par liquide ou engelures	4 <input type="text"/>	4 <input type="text"/>	4 <input type="text"/>	4 <input type="text"/>	4 <input type="text"/>	4 <input type="text"/>	
Problèmes respiratoires.....	5 <input type="text"/>	5 <input type="text"/>	5 <input type="text"/>	5 <input type="text"/>	5 <input type="text"/>	5 <input type="text"/>	
Problèmes de vision.....	6 <input type="text"/>	6 <input type="text"/>	6 <input type="text"/>	6 <input type="text"/>	6 <input type="text"/>	6 <input type="text"/>	
Problèmes de peau...	7 <input type="text"/>	7 <input type="text"/>	7 <input type="text"/>	7 <input type="text"/>	7 <input type="text"/>	7 <input type="text"/>	
Problèmes digestifs / diarrhée ...	8 <input type="text"/>	8 <input type="text"/>	8 <input type="text"/>	8 <input type="text"/>	8 <input type="text"/>	8 <input type="text"/>	
Fèvre.....	9 <input type="text"/>	9 <input type="text"/>	9 <input type="text"/>	9 <input type="text"/>	9 <input type="text"/>	9 <input type="text"/>	
Fatigue extrême.....	10 <input type="text"/>	10 <input type="text"/>	10 <input type="text"/>	10 <input type="text"/>	10 <input type="text"/>	10 <input type="text"/>	
Autre (à préciser).....	11 <input type="text"/>	11 <input type="text"/>	11 <input type="text"/>	11 <input type="text"/>	11 <input type="text"/>	11 <input type="text"/>	
C37. Souvenez-vous de votre maladie/blessure la plus grave – quelles en ont été les conséquences sur votre travail/votre scolarité?							
Pas grave – n'a pas arrêté le travail/l'école.	1	1	1	1	1	1	
A arrêté le travail ou l'école pour une courte période	2	2	2	2	2	2	
A cessé complètement de travailler ou d'aller à l'école.	3	3	3	3	3	3	
C38. Souvenez-vous de votre maladie/blessure la plus grave – que faisiez-vous au moment où cela est arrivé?							
Occupation/Tâche	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
CODE D'OCCUPATION A usage officiel	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

No Série en A1 →	_____	_____	_____	_____	_____	_____	Passer à la question	
Nom du membre du ménage →								
Age du membre du ménage →	_____	_____	_____	_____	_____	_____		Enfants âgés de 5-9 ans
C39. Portez-vous des charges lourdes à votre travail?								
1. Oui.....	1	1	1	1	1	1		
2. Non.....	2	2	2	2	2	2		
C40. Utilisez-vous des machines/équipements lourds à votre travail?								
1. Oui.....	1	1	1	1	1	1	→ C41 → C42	
2. Non.....	2	2	2	2	2	2		
C41. Quel type d'outils, d'équipements ou de machines utilisez-vous à votre travail? (Indiquez les 2 d'entre eux que vous utilisez le plus)	1.....	1.....	1.....	1.....	1.....	1.....		
	2.....	2.....	2.....	2.....	2.....	2.....		
C42. Dans le cadre de votre travail, êtes-vous exposé(e) à l'un des éléments suivants ? (Lire chacune des options suivantes et répondre par "OUI" ou "NON" à chacune d'elles)	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1=OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON		
Poussières, fumées, vapeur, gaz	1 ____ 2 ____	1 ____ 2 ____	1 ____ 2 ____	1 ____ 2 ____	1 ____ 2 ____	1 ____ 2 ____		
Feu, gaz, flammes.....	3 ____	3 ____	3 ____	3 ____	3 ____	3 ____		
Bruit élevé ou vibrations.....	4 ____	4 ____	4 ____	4 ____	4 ____	4 ____		
Températures extrêmes	5 ____	5 ____	5 ____	5 ____	5 ____	5 ____		
Outils dangereux (couteaux etc.).....	6 ____	6 ____	6 ____	6 ____	6 ____	6 ____		
Travail souterrain.....	7 ____	7 ____	7 ____	7 ____	7 ____	7 ____		
Travail en hauteur.....	8 ____	8 ____	8 ____	8 ____	8 ____	8 ____		
Travail dans l'eau /lac/étang/fleuve.....	9 ____	9 ____	9 ____	9 ____	9 ____	9 ____		
Lieu de travail trop sombre ou confiné	10 ____	10 ____	10 ____	10 ____	10 ____	10 ____		
Ventilation insuffisante.....	11 ____	11 ____	11 ____	11 ____	11 ____	11 ____		
Produits chimiques (pesticides, colles, etc.)..	12 ____	12 ____	12 ____	12 ____	12 ____	12 ____		
Explosifs.....	13 ____	13 ____	13 ____	13 ____	13 ____	13 ____		
Autres objets, procédés ou conditions nuisibles à la santé ou à la sécurité (à préciser).....								
C43. Dans le cadre de votre travail, avez-vous connu les comportements suivants? (Lire les options ci-dessous et répondre par "OUI" ou par "NON" à chacune d'elles)	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1=OUI 2=NON		
Critiques et agressivités continuelles	1 ____	1 ____	1 ____	1 ____	1 ____	1 ____		
Insultes répétées.	2 ____	2 ____	2 ____	2 ____	2 ____	2 ____		
Privations de nourriture/salaire/sortie	3 ____	3 ____	3 ____	3 ____	3 ____	3 ____		
Coups /Blessures	4 ____	4 ____	4 ____	4 ____	4 ____	4 ____		
Abus sexuels (attouchements ou autres gestes que vous ne vouliez pas).	5 ____	5 ____	5 ____	5 ____	5 ____	5 ____		
Autre (à préciser).....	6 ____	6 ____	6 ____	6 ____	6 ____	6 ____		

SECTION XIII		Activités ménagères des enfants âgés de 5 à 17 ans					
No de Série en A1 →	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Passer à la question
Nom du membre du ménage →	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Age du membre du ménage →	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Enfants âgés de 5-9 ans
C44. Pendant la semaine dernière, avez-vous accompli les tâches ménagères suivantes pour ce ménage (Lire toutes les questions ci-après et indiquer "OUI" ou "NON" pour chacune d'entre elles)	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	1=OUI 2=NON	1= OUI 2=NON	Si tout "OUI" →C45 Sinon aller à C47
Faire les courses pour le ménage....	1 <input type="text"/>	1 <input type="text"/>	1 <input type="text"/>	1 <input type="text"/>	1 <input type="text"/>	1 <input type="text"/>	
Réparer des équipements du ménage	2 <input type="text"/>	2 <input type="text"/>	2 <input type="text"/>	2 <input type="text"/>	2 <input type="text"/>	2 <input type="text"/>	
Cuisiner.....	3 <input type="text"/>	3 <input type="text"/>	3 <input type="text"/>	3 <input type="text"/>	3 <input type="text"/>	3 <input type="text"/>	
Nettoyer les ustensiles/la maison.....	4 <input type="text"/>	4 <input type="text"/>	4 <input type="text"/>	4 <input type="text"/>	4 <input type="text"/>	4 <input type="text"/>	
Faire la lessive.....	5 <input type="text"/>	5 <input type="text"/>	5 <input type="text"/>	5 <input type="text"/>	5 <input type="text"/>	5 <input type="text"/>	
Garder des enfants /personnes âgées / malades	6 <input type="text"/>	6 <input type="text"/>	6 <input type="text"/>	6 <input type="text"/>	6 <input type="text"/>	6 <input type="text"/>	
Autres tâches ménagères (à préciser).....	7 <input type="text"/>	7 <input type="text"/>	7 <input type="text"/>	7 <input type="text"/>	7 <input type="text"/>	7 <input type="text"/>	
C45. Pendant la semaine dernière, combien d'heures par jour avez-vous consacré aux tâches ménagères (Inscrire séparément pour chaque jour)							
1. Lundi.....	1 <input type="text"/>	1 <input type="text"/>	1 <input type="text"/>	1 <input type="text"/>	1 <input type="text"/>	1 <input type="text"/>	
2. Mardi.....	2 <input type="text"/>	2 <input type="text"/>	2 <input type="text"/>	2 <input type="text"/>	2 <input type="text"/>	2 <input type="text"/>	
3. Mercredi.....	3 <input type="text"/>	3 <input type="text"/>	3 <input type="text"/>	3 <input type="text"/>	3 <input type="text"/>	3 <input type="text"/>	
4. Jeudi.....	4 <input type="text"/>	4 <input type="text"/>	4 <input type="text"/>	4 <input type="text"/>	4 <input type="text"/>	4 <input type="text"/>	
5. Vendredi.....	5 <input type="text"/>	5 <input type="text"/>	5 <input type="text"/>	5 <input type="text"/>	5 <input type="text"/>	5 <input type="text"/>	
6. Samedi.....	6 <input type="text"/>	6 <input type="text"/>	6 <input type="text"/>	6 <input type="text"/>	6 <input type="text"/>	6 <input type="text"/>	
7. Dimanche.....	7 <input type="text"/>	7 <input type="text"/>	7 <input type="text"/>	7 <input type="text"/>	7 <input type="text"/>	7 <input type="text"/>	
TOTAL	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
C46. Pendant la semaine dernière, quand avez-vous généralement mené ces activités? <i>Pour TOUS les enfants (y compris ceux qui vont à l'école)</i>							
Pendant la journée (entre 6h et 18h)	1	1	1	1	1	1	
Pendant la soirée ou la nuit (après 18h)	2	2	2	2	2	2	
Pendant la journée et la soirée (journée entière)	3	3	3	3	3	3	
Le week-end.....	4	4	4	4	4	4	
Parfois durant la journée, parfois le soir	5	5	5	5	5	5	
COMPLEMENT: Pour les enfants allant à l'école UNIQUEMENT SI C2=OUI):							
Après l'école.....	6	6	6	6	6	6	
Avant l'école.....	7	7	7	7	7	7	
À la fois avant et après l'école..	8	8	8	8	8	8	
Le week-end.....	9	9	9	9	9	9	
Durant les horaires scolaires, en manquant l'école	10	10	10	10	10	10	
Après l'école et le weekend	11	11	11	11	11	11	
Avant l'école et le weekend	12	12	12	12	12	12	
A la fois avant et après l'école et le weekend	13	13	13	13	13	13	

C47. (NOM) a-t-il/elle été interviewé(e) en présence d'un adulte ou d'un autre enfant
Oui
Non

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

1
2

FIN
pour ce membre du ménage. Passer à l'enfant suivant à la Section X.